

BELGIQUE - BELGIE  
P.P.  
1000 BRUXELLES 1  
1/1836

BUREAU DE DEPOT  
BRUXELLES 1

# Echos du COTA

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION DU COTA ASBL

SEPTEMBRE 2008

**ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES DANS LES INITIATIVES  
DE DÉVELOPPEMENT**



ISSN : 0773-5510 | COTA asbl 7, rue de la Révolution 1000 Bruxelles | 3€

ECRIT PÉRIODIQUE | AUTORISATION DE FERMETURE 1000 BRUXELLES 1 | 1-12340 | IMPRIMÉ À TAXE RÉDUITE

120

**EDITEUR RESPONSABLE** COLETTE ACHEROY  
7 RUE DE LA REVOLUTION 1000 BRUXELLES  
BELGIQUE

**RÉDACTION** STEPHANE BOULC'H  
[STEPHANE.BOULCH@COTA.BE]

**GESTION DES ABONNEMENTS** ROSE MARTINEZ  
[ROSE.MARTINEZ@COTA.BE]

**GRAPHISME** FREDERIC PIRON  
[FREDERIC.PIRON@COTA.BE]

**PHOTO DE COUVERTURE** ROBIN HAMMOND /  
PANOS PICT

**FORMULES D'ABONNEMENT**  
ANNUEL : 10 € [4 NUMEROS]  
ANNUEL PARRAINÉ : 7 € [4 NUMEROS]  
PRIX AU NUMERO : 3 €

POUR LES ÉCHANGES DE PUBLICATIONS,  
VEUILLEZ CONTACTER LA RÉDACTION

**COORDONÉES BANCAIRES**  
**DEXIA** BD PACHECO 1000 BRUXELLES  
SWIFT-BIC : GKCCBEBB  
IBAN : BE730682 1270 4960  
068-2127049-60

POUR LE PAYEMENT À L'ÉTRANGER, NE PAS  
ENVOYER DE CHÈQUE, MAIS UTILISER LE MANDAT  
POSTAL INTERNATIONAL OU LE VIREMENT DE COMPTE  
À COMPTE (FRAIS À VOTRE CHARGE)

**COTA ASBL**  
7 RUE DE LA REVOLUTION  
1000 BRUXELLES  
BELGIQUE  
TÉL. : 00 32 [0]2 218 18 96  
FAX. : 00 32 [0]2 223 14 95  
INFO@COTA.BE // WWW.COTA.BE

## Soleil trompeur ?

Dans quelle mesure les stratégies et initiatives de coopération au développement, même si elles n'ont pas une vocation directement environnementaliste intègrent-elles les problématiques environnementales ?

En dépit d'une adhésion unanime aux principes du "développement durable", est-ce que les choix techniques, méthodologiques, idéologiques du monde du développement en tiennent suffisamment compte ?

La question n'est pas neuve mais elle se focalise franchement depuis quelques temps autour de la lutte contre l'effet de serre et la nécessité de prendre en compte les désormais inéluctables changements climatiques.

En quoi et comment la perspective de ces changements doit ou devrait changer les stratégies d'intervention des ONG du Nord au Sud ?

Le présent dossier se propose de retracer brièvement l'évolution de la question de l'intégration des aspects environnementaux dans le développement (en tentant de décrypter les arrières pensées idéologiques), d'apprécier si les résolutions prises sont suivies d'applications concrètes (au niveau des politiques de coopération comme à celui des initiatives de développement), de mettre en balance les bénéfiques et les travers que cette intégration implique, de mettre en lumière les rôles effectifs ou possibles des organisations de solidarité internationale dans la lutte contre le changement climatique.

## » sommaire

- 3 **LA GESTION AXÉE SUR LE RÉSULTATS (GAR). PRINCIPES DE BASE**  
(H. HADJAJ-CASTRO, N. WILBEAUX)
- 9 **UNE NOUVELLE FAÇON DE PENSER ET DE FAIRE AU SEIN DE LA DGCD**  
(J. LIÉNARD)
- 13 **REFLEXIONS SUR LA GAR...**  
(H. HADJAJ-CASTRO, N. WILBEAUX)
- 17 **LA GAR APPLIQUÉE AU PROGRAMME LUCOP...** (M. A. GAOH SANI)
- 21 **KOMYUNITI ET LA GAR** (J. DEMOLDER)
- 25 **SUR LE THEME DU TRIMESTRE...**
- 27 **FICHE-OUTILS**
- 28 **NOUVEAUTES EN BIBLIOTHEQUE**
- 31 **PERIODIQUES**
- 32 **FORMATIONS**
- 33 **ACTUALITES**



Photo : Emmanuel Juste  
Amazonie brésilienne

## À quand le développement durable ?

Jean-Paul Ledant\*

L'histoire de la question environnementale dans le développement est longue, complexe et intimement liée à celle des rapports Nord-Sud...

Dès la pénétration coloniale, la nature a été l'objet constant d'attention, que ce soit pour s'en défendre, se l'approprier, ou la protéger. La colonisation était d'ailleurs largement une affaire d'exploitation des ressources naturelles et ses excès prédateurs suscitèrent bien vite des réactions protectrices. Plus tard, quand se fit sentir la croissance numérique des populations africaines, celles-ci furent, elles aussi, perçues comme une menace<sup>1</sup>. Aussi les puissances coloniales avaient-elles fini par mettre en place de multiples mesures, souvent coercitives, de conservation des forêts, de la faune et des sols<sup>2</sup>.

### Les années 1970 et l'environnementalisme du Nord

Après les indépendances, la grave sécheresse du Sahel déclenchée en 1968<sup>3</sup> révéla l'ampleur de la désertification, dont l'origine anthropique confirmait l'inquiétude soulevée, surtout au

Nord, par l'explosion démographique des pays pauvres<sup>4</sup>. Dans les années 1970, qui vivaient alors les "trente glorieuses", les pollutions nourrissaient pour leur part une contestation de la croissance, largement confondue avec le développement<sup>5</sup>. Ecologie et économie se présentaient donc comme antagoniques<sup>6</sup>, de sorte que le Sud, en attente pressante de décoller économiquement, se montra réticent envers cet environnementalisme du Nord, qu'il percevait plutôt comme une affaire de riches et une menace pour ses aspirations<sup>7</sup>.

Le Sud était en effet habitué à subir l'influence d'un discours et de représentations générés au Nord. En particulier la culture anglo-saxonne a largement projeté sur les tropiques sa propre vision de la nature<sup>8</sup>, qui allait susciter de nombreuses actions de protection étrangères aux attentes locales<sup>9</sup>, parfois même préjudiciables aux populations<sup>10</sup>. Même de nombreux "projets intégrés conservation-développement" (PICD<sup>11</sup>), qui tablaient pourtant sur des solutions gagnants-gagnants, restaient pour l'essentiel des réponses à de telles demandes externes, avec pour seule

originalité par rapport à la proposition autoritaire coloniale d'ajouter la carotte au bâton<sup>12</sup>.

## L'appel au développement durable

Cette contradiction entre environnement et développement, voire entre Nord et Sud, trouva une issue théorique dans le fameux concept de développement durable qui, après avoir lentement mûri au cours des années 1980, s'instaura comme un leitmotiv universel à partir de la conférence de Rio en 1992. Désormais l'environnement devrait s'associer à l'économie et aux considérations sociales pour servir le développement et en assurer la continuité. Le consensus pour le développement durable fut d'autant plus facile qu'il affichait une finalité irréfutable de mieux-être humain, et qu'il était assez flou pour permettre une large gamme d'interprétations. L'aide au développement, ébranlée par la fin des rivalités Est-Ouest, allait retrouver un second souffle mais devrait se rénover.

Les bailleurs de fonds se sont donc trouvés tenus d'intégrer plus que jamais les considérations environnementales dans leurs pratiques. Cette obligation s'est d'abord concrétisée par la préparation d'études d'impact sur l'environnement (EIE)<sup>13</sup>, en réaction aux sévères critiques qu'avaient suscitées les dommages écologiques de grands projets de développement<sup>14</sup>. Puis est venue l'idée d'établir des diagnostics environnementaux de pays (à la CE, des PEP : Profil Environnemental de Pays) pour considérer l'environnement dès la phase de programmation<sup>15</sup>. Malgré ces avancées, les évaluations d'impact n'ont guère questionné la pertinence même des actions, ni porté sur les politiques et programmes sectoriels et macro-économiques<sup>16</sup>, qui ont actuellement la faveur de l'aide, à travers des appuis budgétaires conçus bien loin des besoins concrets humains et ceux de l'environnement biophysique. Ainsi l'intégration environnementale ne s'opère encore qu'à la marge, dans les limites qu'imposent les autres objectifs et en particulier les orientations macro-économiques, d'obédience libérale.

## L'environnementalisme de marché

Les idées de développement durable et de liberté économique ont en effet fleuri ensemble et dans les mêmes sphères, comme si leur compatibilité allait de soi. L'économie libérale fut présentée comme le plus "vert" des systèmes<sup>17</sup>, tout au plus générateur d'externalités environnementales qu'il suffirait d'absorber dans la sphère marchande pour les optimiser. L'environnementalisme, légitimé comme pilier fondamental du développement durable, se devait donc de recourir à des mécanismes inspirés du marché, comme la fiscalité verte, le Mécanisme de Développement Propre et les "paiements pour services environnementaux" (PSE). Ces PSE paraissent prometteurs par les opportunités qu'ils offrent d'assurer à la fois des revenus aux pays pauvres et la protection de leurs forêts, par exemple pour la biodiversité et la séquestration de carbone. Mais comme il s'agit de rente et d'une affectation des terres en compétition directe avec la production de denrées agricoles de base, il est à craindre que ne se reproduisent et se combinent, toutes proportions gardées, des impacts analogues à ceux des rentes minières ou pétrolières et des agro-carburants. Il est interpellant de constater que les "services" achetés par ces mécanismes ne sont donc produits par aucun travail<sup>18</sup>. Au lieu d'alimenter des salaires et des emplois, les PSE risquent fort de réduire tant le travail salarié que le travail non salarié (donc aussi leurs retombées de développement), pour fournir une rente pure concentrée aux mains des grands propriétaires ou des groupes les plus influents.

Les PSE, comme les autres mécanismes de marché appliqués à l'environnement, qui n'ont aucune existence spontanée, réclament par ailleurs de poursuivre un mouvement de recomposition institutionnelle déjà marqué, notamment, par la tendance à une gestion plus décentralisée ou communautaire des ressources naturelles, la diversification des instruments de gouvernance environnementale, et la prolifération d'accords environnementaux multilatéraux. La question se pose en permanence de la transparence démocratique de ces mécanismes, du rapport politique des jeux d'influence et de son impact sur la distribution sociale des

gagnants et des perdants, ainsi que de la manière dont les plus récents peuvent affecter la durabilité des acquis antérieurs.

## Des enjeux multiples

L'appréhension de ces questions d'environnement-développement se complique encore du fait que depuis la désertification dans les années 1970, les thèmes environnementaux en vogue se sont succédés<sup>19</sup> à un rythme qui ne concordait pas toujours avec celui des processus biophysiques ni avec celui des stratégies de réponse. C'est ainsi que le réveil actuel sur la question climatique réagit à une accumulation de gaz carbonique commencée au départ des pays industrialisés voici plus d'un siècle. C'est comme si nous ne réagissions qu'à la dernière goutte d'eau qui fait déborder le vase. Le danger serait d'oublier les autres enjeux d'environnement avec lesquels l'effet de serre va de toute façon interférer.

La question climatique n'est pourtant pas un problème comme les autres. Plus clairement que les autres enjeux environnementaux, elle exige plus de justice globale, interpelle la responsabilité de chacun où qu'il soit, et souligne la nécessité que tous les pays, riches ou pauvres, cheminent désormais vers un autre modèle, en rupture avec l'idée d'un rattrapage des "pays développés" par ceux dits "en développement". Une étroite corrélation entre indicateurs de développement et émissions de gaz à effets de serre démontre en effet qu'il n'existe toujours pas de développement durable.

Bien que les enjeux ne cessent de changer, il ressort finalement de ce qui précède que les efforts de prise en compte de l'environnement dans la solidarité au développement devraient probablement se centrer autour de quatre préoccupations :

- le découplage entre bien-être et pressions environnementales, y compris les émissions de GES, et ceci partout dans le monde, non seulement dans l'espoir (peu réaliste) d'éviter une transformation complète des énergies fossiles en gaz carbonique, mais aussi pour se préparer à cet "après-pétrole" ; au lieu de la protection de l'environnement (puisqu'il

est rarement dans un état optimal), sa gestion et sa transformation en faveur du bien-être humain, dans le respect des attentes et aspirations de tous les concernés ;

- l'adaptation aux changements de l'environnement les moins maîtrisables (y compris l'impact du changement climatique) ;
- le renforcement des capacités et du pouvoir d'influence des partenaires dans les arrangements institutionnels de gestion environnementale, ainsi que la défense de leurs intérêts en matière d'impacts sociaux des mesures prises au nom de l'environnement.

Les actions de développement devraient donc contribuer à ces objectifs généraux, tout en s'appuyant sur les méthodes d'intégration environnementale décrites plus loin en ce qui concerne l'approche projet<sup>20</sup>.

<sup>\*</sup> Jp.ledant@skynet.be. Consultant indépendant (environnement-développement) et membre de l'Institut pour un Développement Durable (<http://www.iddweb.eu/>).

<sup>1</sup> J.P. Harroy (1944) "Afrique, terre qui meurt".

<sup>2</sup> Au Rwanda, en 1960, 11% du territoire était en parcs nationaux et 28% faisait l'objet de travaux de conservation des sols.

<sup>3</sup> Déjà un "changement climatique" attribué aux effets du déboisement sur l'humidité atmosphérique.

<sup>4</sup> Paul R. Ehrlich (1972), "La bombe P".

<sup>5</sup> En 1972, année de la conférence de Stockholm sur l'environnement, parut également "The limits to Growth" du Club de Rome.

<sup>6</sup> La conférence de Stockholm en 1972 exprima le vœu de concilier environnement et développement (Adams, W.M. (2004). "Green Development". Routledge, Oxon) mais reconnaissait par, là même, leur antagonisme.

<sup>7</sup> Le Prestre, P. 2005. "Protection de l'environnement et relations internationales". Armand Colin, Paris.

<sup>8</sup> Le concept de Parc National, propagé en Afrique à partir du Congo belge en 1925, est inspiré du modèle américain fondé sur le mythe d'une nature vierge d'interférence humaine.

<sup>9</sup> Les échanges dettes contre nature, qui consistent à acheter de la conservation (ou à utiliser l'instrument de domination que constitue la dette), sont une illustration de cette force d'influence des demandes du Nord.

<sup>10</sup> Celles-ci étaient privées de droits d'usage et souffraient de dommages aux cultures, sans être toujours compensées. Ces dommages sont donc comme les pollutions des "externalités" qui justifieraient que les projets d'environnement soient aussi sujets à études d'impact.

<sup>11</sup> Ces projets combinent la protection d'une aire protégée et des actions dites de "développement" en périphérie, mais ils restent "juges et parties" dans l'arbitrage des tensions entre conservation et développement (Ledant, J.P. 1996. Biodiversité, développement durable et participation dans les projets de conservation des ressources naturelles tropicales. Annales de Gembloux 102 :73-81).

<sup>12</sup> Le volet "développement" des PICD se compose souvent de mesures de compensation ou d'amadouement des populations, qui représentent donc en fait des coûts de conservation.

<sup>13</sup> La Banque Mondiale a produit son manuel d'EIE en 1991, la CE en 1993 (pour la coopération avec les ACP), donc pratiquement à la date de la conférence de Rio (1992).

<sup>14</sup> Notamment les grands barrages (par exemple sur le fleuve Sénégal) et les programmes de colonisation forestière (Indonésie).

<sup>15</sup> Les derniers Documents Stratégiques de Pays de la CE incorporent une analyse de la situation environnementale, à côté de celle de la situation

sociale, économique et politique.

<sup>16</sup> Plutôt que d'EIE (étude d'impact sur l'environnement) on parle alors d'EES (évaluation environnementale stratégique) mais le principe est le même.

<sup>17</sup> Il était devenu de bon ton de dénoncer les dommages écologiques issus des "distorsions" de marchés (ex. : Yu, D. 1994 "Free Trade Is Green, Protectionism Is Not" Conservation Biology 8(4) : 989-996 ; Repetto, R. 1985. "Paying the price Subsidies in developing countries". World Resource Institute, Washington)..

<sup>18</sup> Voir notamment A. Karsenty. 2007. Questioning rent for development swaps : new market-based instruments for biodiversity acquisition and the land-use issue in tropical countries. International Forestry Review 9(1): 503-513.

<sup>19</sup> Après la sécheresse et la désertification, il y eut dans les années 1980, de grandes campagnes sur la déforestation, puis l'invention et l'ascension du concept flou de biodiversité, qui cède aujourd'hui du terrain devant les inquiétudes climatiques.

<sup>20</sup> Voir le second article de Jean-Paul Ledant dans ce numéro.



## Prochaine édition de Défis Sud (n° 84)

### Réchauffement climatique : Zéro degré de responsabilité des pays pauvres !

Le verdict de Faliry Boly, paysan malien, est clair : "Franchement, je crois qu'en ce qui concerne le réchauffement climatique, la responsabilité de l'Occident est engagée et nous sommes en train de payer pour ce que nous n'avons pas fait."

L'adaptation aux changements climatiques étant impérative, les gouvernements des Pays les moins avancés (PMA) sont censés rédiger leur plan d'action. La mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations unies (CCUN) sur les changements climatiques exige en effet de chaque pays signataire l'élaboration d'un Programme d'action nationale d'adaptation (PANA) au changement climatique. Alors que ces plans devraient coordonner toutes les actions et les projets de productions agricoles qui se font dans les pays concernés, les principaux acteurs (les paysans et leurs organisations) avouent n'en avoir jamais entendu parler.

Selon Faliry Boly, "les programmes de toute sorte, quand ils nous parviennent, sont le plus souvent élaborés sans tenir compte des préoccupations des producteurs." Quelles seront les véritables contributions des PANA dans les domaines agricoles et dans la lutte pour plus de souveraineté alimentaire des pays Sud ?

Pour en savoir plus, lisez Défis Sud, prochainement sur : [www.sosfaim.org](http://www.sosfaim.org)



Photo : COTA  
Cambodge

# L'adaptation aux changements climatiques dans l'aide au développement de l'Union Européenne

Marie-Ange Baudoin\*

L'UE, leader en matière d'atténuation des changements climatiques (CC), semble aujourd'hui hésiter à intégrer l'adaptation dans sa politique d'aide...

Les pays riches se sont engagés à aider les Etats plus démunis à lutter et à s'adapter aux Changements climatiques (CC). Cet engagement a été pris dès 1992, dans la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). En 2006, l'UE affirmait que "l'adaptation aux effets négatifs du changement climatique sera au centre du soutien de la Communauté (Européenne) aux PMA et aux petits États insulaires en développement."<sup>1</sup>

L'Europe est depuis plusieurs décennies à l'avant-garde en ce qui concerne le climat, et principalement en matière d'atténuation<sup>2</sup>. Mais, en dépit de nombreux discours d'intention, les avancées européennes concrètes sur l'intégration de cette thématique dans l'aide au développement se heurtent encore à de nombreux obstacles. Cela reflèterait la situation internationale et serait lié à la fois aux incerti-

tudes des scénarii sur l'évolution du climat, au coût de l'adaptation et aux manques importants de ressources financières à y investir.

## L'adaptation aux CC comme composante de l'aide au développement

L'année 2001-2002 est celle de la consécration du lien entre adaptation et développement. La Conférence des Parties à Marrakech a permis de rendre partiellement opérationnelles certaines parties du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) destinées à financer l'adaptation, notamment à travers l'élaboration des Plans d'Action Nationaux d'Adaptation (PANA). A partir de cette période, l'adaptation aux CC est devenue un facteur additionnel, associé à la coopération, et synonyme de bonne pratique du développement.

Deux niveaux de responsabilité sont souvent évoqués afin de justifier ce lien :

- la responsabilité historique des Etats industrialisés, qui ont davantage contribué aux rejets de gaz nocifs,

- la responsabilité éthique d'aider les pays les plus vulnérables à faire face aux menaces des CC.

Jusque récemment, l'appui à l'adaptation aux CC dans l'aide au développement n'était pas ou peu pris en compte par l'UE (ni par d'autres acteurs du développement). Pourtant, la communauté internationale reconnaît que la détérioration environnementale liée aux CC (et aux actions humaines) met en péril l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et l'amélioration des conditions de vie. L'adaptation aux CC comme condition à l'atteinte des OMD est souvent soulignée dans les discours d'intention.

L'UE insiste aussi sur la nécessité de lier adaptation et développement<sup>3</sup>. Cela s'impose en raison de la forte vulnérabilité des pays du Sud, et de leur dépendance aux ressources naturelles, fondamentales pour la survie des populations les plus pauvres (sécurité alimentaire, habitat, sources de revenus, etc.). Cela offrirait également aux projets de développement une plus grande durabilité dans un environnement changeant, et constituerait une garantie supplémentaire pour leur réussite sur le long terme.

Cependant, les projets restent orientés vers l'atténuation, qui bénéficie d'une plus grande connaissance et sont moins incertains sur le plan de l'efficacité.

De nombreux enjeux, d'ordres économiques, sociaux et politiques, incitent malgré tout les Etats riches à agir en faveur de l'adaptation par le biais de leurs projets de développement.

La question des coûts se pose également : ainsi, le prix de l'inaction sera plus élevé que celui de l'adaptation. Bien que le prix de l'adaptation aux CC soit très difficile à évaluer, différentes estimations sont disponibles. Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la Banque Mondiale estiment entre 10 et 40 milliards de dollars par an, l'investissement nécessaire pour mettre en place des activités d'adaptation<sup>4</sup>. Selon de nombreux

ses évaluations, cela resterait en deçà du prix de l'inaction<sup>5</sup>.

## La grande peur

L'autre grande crainte de la communauté internationale est celle des flux migratoires vers nos Etats qui seraient la conséquence des CC, et l'exacerbation des conflits dans les Etats du Sud. Ces conflits résulteraient de la diminution des ressources naturelles de ces Etats, et éclateraient autour de questions d'appropriation de l'eau, des forêts, ou de certains territoires.

La peur de migrations vers les Etats européens comme conséquence des CC ne semble pas fondée. Il est plus probable que ces mouvements de populations aient lieu entre pays du Sud, ou aient tout au plus une ampleur régionale<sup>6</sup>.

Ces craintes de l'UE (ou des USA), servent de justification au soutien de la mise en place de mesures d'atténuation et d'adaptation dans les PED et les pays industrialisés. La politique d'aide au développement de l'UE suit donc cette nouvelle tendance internationale, par une promotion accrue, dans les discours tout au moins, de l'adaptation comme nécessité au développement.

## La politique d'aide au développement de l'UE

La prise en compte de l'environnement dans les politiques communautaires n'est pas nouvelle. En ce qui concerne la coopération, les Accords de Cotonou (2000) en font une thématique transversale. Le document mentionne les CC, insistant sur la vulnérabilité particulière des petits Etats ACP insulaires.

Au début des années 2000, l'UE fait explicitement référence à la place de l'adaptation dans la coopération au développement, notamment dans son document intitulé *Climate change in the context of development co-operation* (2003). Outre ses propres directives, l'UE s'est engagée à soutenir les PED à faire face aux effets négatifs des CC à travers d'autres engagements interna-

tionaux, tels que le Protocole de Kyoto (1997) ou la CCNUCC (1992).

Vis-à-vis des PED, l'UE s'est engagée à partager sa propre expérience, à aider au renforcement des connaissances et à soutenir les investissements. Cependant, il n'existe pas encore à proprement parler de secteur dédié à la coopération portant sur l'adaptation. L'UE met néanmoins en avant le fait que cette préoccupation est prise en compte à travers d'autres thèmes, tels que l'éradication de la pauvreté. Avec le transfert des technologies, il s'agit des points principaux qui intègrent les CC dans la coopération européenne.

De nombreux projets de développement européens prennent en compte les CC, et pourraient prochainement être labellisés "stratégies d'adaptation aux CC". Il s'agit, par exemple, de projets de sécurité alimentaire ou de gestion des ressources naturelles qui existent déjà, et seront à l'avenir plus nombreux, en raison des risques induits dans les systèmes de production agricole par les CC.

## Un mainstreaming de l'adaptation

L'UE propose actuellement une approche de l'adaptation de type transversale (mainstreaming de l'adaptation), qui intègre ce thème dans la vision plus large de la politique de coopération ou à travers certains de ses aspects sectoriels.

L'adaptation aux CC participe ainsi à l'objectif majeur de la coopération au développement, l'éradication de la pauvreté. Cette approche transversale est préférée à la création d'un secteur spécifique pour l'adaptation dans l'aide au développement. Cela n'empêche cependant pas l'Union de financer plus explicitement ce thème, notamment à travers sa contribution aux fonds du Fonds Européen d'Ajustement à la Mondialisation (FEM). En 2005, l'UE s'est engagée à y verser chaque année 450 millions d'euro<sup>7</sup>.

Cette approche mainstreaming serait une solution à favoriser dans le court terme. Cependant, elle devra s'accompagner de modifications dans

la formulation des projets de développement, afin d'assurer une prise en compte plus systématique des CC.

L'ampleur et la rapidité attendues des futurs CC rendront indispensable l'intégration de cette préoccupation dans tous les projets de développement actuels. Les impacts négatifs des CC nécessiteront également de nouveaux types de projets pour y faire face. Ceux-ci relèveront plus spécifiquement de l'adaptation, catégorie qui devra être créée afin de répondre aux besoins futurs. Il restera cependant à déterminer les critères qui permettront de définir le type de projet qui pourra entrer dans ce domaine.

Créer un secteur "projets d'adaptation" en parallèle à un renforcement de l'aspect climate proof des projets actuels a l'avantage de fournir des réponses aux variations du climat dès aujourd'hui, tout en prenant en compte les risques futurs.

Ce label donnerait aux projets davantage d'attraits politiques que ceux qui se limitent à la prise en compte de l'environnement puisque, aujourd'hui, l'adaptation fait partie des high political priority.

## Des indicateurs spécifiques ?

Il restera cependant à déterminer de manière claire les critères qui permettront de distinguer un projet d'adaptation au climat d'un autre projet de développement. Ces critères seront très probablement déclarés indispensables par les prochaines conférences de la CCNUCC, puisque le mot d'ordre du post-Kyoto sera que tout doit être mesurable et quantifiable. Cela vise donc également la contribution des Etats membres à l'adaptation.

Mais il sera très difficile d'établir une telle distinction entre projets en raison des recoupements qu'ils présentent entre eux (par exemple, un projet de sécurité alimentaire et un projet d'adaptation de l'agriculture à la sécheresse risquent d'être similaires). Ces indicateurs, qui prendront la forme des Rio Markers, ne seront pas disponibles dans un avenir proche. Les Rio Markers, indicateurs élaborés par l'OCDE afin

de faire la part de ce qui relève des objectifs de Rio dans un projet de développement (protection de la biodiversité, lutte contre la désertification et contre les CC), sont eux-mêmes encore inachevés<sup>8</sup>.

## Le financement

Les PED ne veulent pas que les projets d'adaptation détournent les fonds traditionnels de l'aide au développement. Cependant, cela sera très difficile tant que des paramètres clairs qui définissent l'adaptation n'existent pas. De même, si l'on favorise une approche transversale du thème de l'adaptation, cette dernière se retrouverait dans tous les projets de développement, financée par les canaux classiques de la coopération.

L'APD pourra difficilement subvenir à l'intégration de ce nouveau thème : cette aide représente déjà une part très faible (0,3%) du PNB de l'UE<sup>9</sup>. Il faudrait que les Etats européens respectent leur engagement d'une aide publique à 0,7% de leurs PNB. Les ressources additionnelles qui se dégageraient pourraient être orientées vers une attention plus accrue accordée aux CC dans l'aide au développement.

En parallèle, l'UE pourra toujours avoir recours aux ressources du FEM pour financer ses projets d'adaptation. Cependant, à leur niveau actuel, celles-ci seront bien loin de répondre aux besoins (évalués en milliards d'euros annuellement). Il est donc impératif que la communauté internationale s'engage davantage à participer à ces fonds, sur base de contributions obligatoires, et non plus volontaires (comme c'est actuellement le cas).

L'UE pourrait également créer un fonds propre pour financer l'adaptation. Un recours aux mécanismes du marché pourrait, par exemple, appliquer, au niveau supra-étatique, ce qui se fait déjà à l'échelle nationale. Un système de taxes, prélevées sur base du principe "Pollueur-Payeur" a déjà été suggéré par certains ONG (telle Oxfam) et par l'OCDE. Par exemple, une taxe de 0,5 à 1€ par tonne de CO<sub>2</sub> émise, permettrait d'élever un fonds de 20 à 40 milliards

d'euros<sup>10</sup> !

Cette solution, combinée à une élévation de l'APD, pourrait permettre de renforcer l'intégration des aspects environnementaux dans les projets de développement, et soutenir l'adaptation.

Les incertitudes concernant les scénarios et les impacts des CC, couplées à une attente des décisions qui sont prises à l'échelle internationale, semblent freiner l'UE à saisir l'opportunité de prendre la tête dans le secteur de l'adaptation.

<sup>1</sup>The European Consensus on Development, Council of the European Union, 2006/C46/01, p.12.

<sup>2</sup>Définie par le GIEC comme étant une "intervention visant à réduire les sources ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre". (cf. WALKER G., SIR KING D., The hot topic: how to tackle global warming and still keep the lights on, Bloomsbury, UK, 2008, 309p.)

<sup>3</sup>Le climat, un nouveau défi pour la coopération au développement ? Charles Michel, Bruxelles, 7 mars 2008.

<sup>4</sup>Climate change 2007: the fourth assessment report, IPCC-GIEC, 2007.

<sup>5</sup>STERN, Review on the economics of climate change, London, 2006.

<sup>6</sup>GEMENNE F., Migrations et environnement: introduction sur une relation méconnue et souvent négligée, Etopia, juin 2007, 8p.

<sup>7</sup>Changements climatiques : de la convention de Rio aux Accords de Bonn et de Marrakech, Mission Interministérielle de l'effet de serre, Paris, 2002.

<sup>8</sup>SANTOS S., et al., EU Action Plan on climate change ad development: first bi-annual progress report (2004-2006), ECORYS – UE, Portugal, septembre 2007, 125p.

<sup>9</sup>CONCORD, Hold the applause ! EU governments risk breaking aid promises, E.U., Bruxelles, 2007, 44p.

<sup>10</sup>BLOK K. et al., Towards a post-2012 climate change regime: final report, E.C., Bruxelles, 2005, 130p.

# Le COTA

Le COTA est une association indépendante de solidarité internationale (ONG de droit belge), qui oeuvre au renforcement des capacités d'action, d'analyse et de réflexion des acteurs engagés dans la coopération développement.

L'ONG offre des services d'information, de formation, d'étude, d'appui et de conseil, de mise en relation de personnes et institutions. Les études réalisées sont des évaluations de projets/programmes ainsi que des études thématiques en lien avec des pratiques de coopération/développement.

Ces services sont fournis à travers divers vecteurs : centre de documentation en réseau, site Internet, réunions, animations d'ateliers, interventions dans des formations, rapports d'étude, publications de revue et d'ouvrages...

Le COTA est également engagé dans des activités d'éducation au Développement.

Hormis ses activités récurrentes, durant le trimestre qui vient de s'écouler, le COTA a notamment réalisé les activités suivantes :

## Des travaux de consultance :

- La finalisation de l'évaluation à mi-parcours du projet "Appui au développement du Zébu Peul au Sahel (ZEPESA 2005-2009)" au Burkina Faso, mis en œuvre par Vétérinaires sans Frontières. (Commanditaire : Fonds belge de survie - FBS).
- La finalisation de l'évaluation finale du projet "Renforcement du réseau de greniers de sécurité alimentaire des groupements Naam" au Burkina Faso, mis en œuvre par SOS-Faim. (Commanditaire : Fonds belge de survie - FBS).
- La restitution au MAEE (Paris) de l'évaluation de la Commission agriculture et alimentation (C2A) de Coordination Sud. (Commanditaires : Fonds pour la promotion des Etudes préalables, des Etudes transversales et des Evaluations - F3E - et Groupe de recherche et d'échanges technologiques - GRET).
- L'évaluation de l'expérience pilote d'appui à des projets de coopération internationale menés à l'initiative de personnes issues de la migration et actives en Région wallonne et Communauté française Wallonie Bruxelles. (Commanditaire : Région Wallonne).
- Des appui-conseils à l'élaboration de projets dans le cadre d'un stage d'agents de développement du Sud "Stage pratique, méthodologique et technique en vue de l'identification, du développement et de la diffusion d'innovations pour l'amélioration durable de l'agriculture familiale des pays en développement". (Commanditaire : Facultés universitaires de Gembloux -FUSALx - Aide au Développement Gembloux - ADG).
- La dispense de modules de formation dans le cadre du même stage : "Concepts techniques et études de cas d'expérimentation en milieu rural". (Commanditaire : Aide au Développement Gembloux -ADG).
- Des appui-conseils à l'élaboration et à la rédaction des projets présélectionnés "Pôles de formations spécialisées" : supervision du cadre logique et de la cohérence des projets. (Commanditaire : Commission Universitaire pour le Développement - CUD).
- Une mission d'appui à l'auto-évaluation et à la planification stratégique du programme Syfia Grands Lacs de l'agence Syfia International ; mission en RDC, au Burundi et au Rwanda. (Commanditaire : Syfia International).
- Une mission d'évaluation finale du projet "Dlo se lavi, un projet de gestion intégrée de l'eau dans la commune de Saut d'Eau, Haïti" mis en œuvre par les ONG Protos, Concern et Comité Protos Haïti, et cofinancé par la CE ; mission en Haïti. (Commanditaire : Protos).



## Le centre de documentation du Cota

Le centre de documentation du Cota : la référence en matière d'information relative au développement

Le COTA gère et anime un centre de documentation qui met à votre disposition de l'information technique et méthodologique utile dans le cadre de la mise en œuvre de projets de développement durable.

Le centre de documentation du COTA s'adresse principalement aux "coopérants ONG" et au personnel de terrain des projets de développement. Notre centre est néanmoins ouvert à tous : étudiants, personnes originaires de pays en développement désireuses de rentrer au pays pour y monter un projet ou une petite entreprise,...

La bibliothèque, ouverte gratuitement au public, comprend plus de 24 000 documents et reçoit régulièrement environ 300 périodiques et newsletters. La majorité de ces documents sont en langue française ou anglaise, mais certains sont en espagnol ou en portugais.

Les documents sont rangés selon le système de classification SATIS, qui comprend huit grands thèmes divisés chacun en sous-thèmes :

- Le développement en général et la coopération au développement en particulier
- Quelles énergies pour un développement durable ?
- Les techniques de gestion de l'eau (approvisionnement, épuration, distribution)
- Le développement agricole (agronomie tropicale, agriculture biologique, gestion de terre)
- La transformation des produits agroalimentaires
- La petite entreprise, l'artisanat
- La construction, principalement en matériaux locaux
- La santé, la mise en place et l'organisation de structures de soins de santé primaires.

Le centre de documentation offre un service personnalisé d'aide à la recherche et met à votre disposition un ordinateur. Il offre également la possibilité de recevoir gratuitement la liste de nos nouvelles acquisitions ou des listes thématiques sur les sujets qui vous intéressent.

Le centre de documentation du COTA fait partie de SUDOC, réseau de centres de documentations belges francophones spécialisés dans les questions de développement et les relations Nord-Sud. SUDOC a créé un catalogue commun regroupant les bases de données documentaires des six centres de documentation membres du réseau (CNCD, CETRI, COTA, Iles de Paix, SEDIF et UNICEF).

Vous pouvez consulter le nouveau site Sudoc ([www.sudoc.be](http://www.sudoc.be)) qui reprend une présentation sommaire de ces six associations, une palette de nouveaux services qui seront bientôt mis en ligne (nos coups de cœur, des dos-



siers thématiques, une rubrique Actualités et une rubrique Education au développement) ainsi qu'un catalogue collectif interrogeable en ligne.

Consultation et prêt des documents :

Le centre de documentation est accessible gratuitement à tous les visiteurs. Chaque visiteur peut emprunter jusqu'à 5 documents pour une durée de 15 jours. Une participation de 0,5€/document est demandée pour le prêt. Vous pouvez également vous abonner pour une durée d'un an (6€). Une photocopieuse (noir et blanc) est à disposition des visiteurs pour permettre de photocopier les documents (0,10€/page).

Informations pratiques :

**COTA asbl** – Centre de documentation

Rue de la Révolution, 7

1000 Bruxelles - Belgique

Tél. +32(0)2 218 18 96

Fax. +32(0)2 223 14 95

Accès en transports en commun (métro : Madou, tram : 92, 94, bus : 29, 63, 65)

Horaires :

Le centre de documentation est ouvert du lundi au jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h, le vendredi de 14h à 17h.

Contacts :

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter les documentalistes : Valérie Bertrand ([valerie.bertrand@cota.be](mailto:valerie.bertrand@cota.be)) et Frédéric Piron ([frederic.piron@cota.be](mailto:frederic.piron@cota.be)).



## Intégrer concrètement l'environnement dans la conception et la gestion des projets ?

Jean-Paul Ledant\*

Photo : COTRA  
Burkina Faso

La nécessité de considérer l'environnement dans les efforts de coopération au développement apparaît plus que jamais incontestable, mais il n'est pas toujours évident de savoir comment s'y prendre en pratique...

Cet article résume quelques principes méthodologiques pour l'intégration environnementale dans le cycle des projets qui peuvent concerner les ONG<sup>1</sup>.

### L'analyse holistique des problèmes

Selon l'approche Cadre logique, l'identification d'un projet repose sur un "arbre" ou "diagramme" des problèmes, qui met en évidence les relations de causalité entre situations insatisfaisantes. Une grande rigueur, associée à l'approche participative<sup>2</sup>, est nécessaire à cette étape, pour se départir de toute idée préconçue sur ce que le projet devrait être, formuler les problèmes avec précision (Eviter donc les termes vagues comme "environnement", "biodiversité", "développement durable" !), représenter tous les liens les plus significatifs, et identifier les problèmes qui peuvent se présenter dans chacun des champs du développement durable, sans

aucune discrimination<sup>3</sup>. Jusqu'ici, seules deux nuances sont apportées à l'approche Cadre logique traditionnelle :

- les perspectives de problèmes futurs doivent être reconnues comme des problèmes actuels<sup>4</sup> ;
- le diagramme des problèmes doit être large<sup>5</sup>, à l'encontre de la tendance spontanée à négliger l'environnement.

L'analyse ainsi menée va se répercuter sur l'ensemble de la conception du projet, et donner lieu à des actions qui auront une pertinence environnementale élevée (l'intégration environnementale la plus aboutie est rarement la plus visible !).

### La symétrie entre influences reçues et impacts émis

La "stratégie" que constituent les résultats attendus et objectifs retenus pour le projet sont une réponse à choisir, parmi d'autres possibles, au diagnostic que constitue le diagramme des problèmes. Le choix de cette réponse particulière doit être guidé par son caractère faisable et souhaitable.

Elle doit :

- être adaptée aux facteurs environnementaux susceptibles d'affecter positivement (opportunités) ou négativement (contraintes) l'efficacité, l'efficacité et la viabilité<sup>6</sup> du projet (cette vision nous rappelle que c'est non pour lui-même mais pour les objectifs de développement que l'environnement mérite d'être pris en considération) ;
- contribuer à la finalité qui motive la démarche (mais elle doit aussi provoquer des effets secondaires aussi peu négatifs que possible) (cette vision est apparentée à celle des premières approches d'intégration environnementale, consistant à se soucier des impacts des projets<sup>7</sup>, mais elle cesse d'être unique et, grâce à une prise en compte de l'environnement dès l'étape du diagnostic, il n'est plus préjugé qu'un impact est a priori négatif).

Le diagramme des problèmes et son retournement en arbre à objectifs ne suffisent pas à mettre en évidence l'ensemble de ces éléments, puisque ni les aspects favorables au projet ni les problèmes potentiellement engendrés par celui-ci ne peuvent figurer dans l'analyse initiale des problèmes. Aussi bien faite que soit l'analyse des problèmes, les incidences potentiellement exercées par l'environnement sur le projet et les impacts potentiels du projet sur l'environnement demandent encore un examen attentif, d'abord en phase d'identification (pour l'analyse des stratégies), ensuite, de manière plus approfondie, en phase de formulation. C'est le rôle, respectivement, des études de faisabilité (pour l'analyse des influences reçues par le projet) et des Etudes d'Impact sur l'Environnement (EIE)<sup>8</sup>, encore appelées études d'incidences (pour l'analyse des effets produits par le projet).

En général, les projets mis en œuvre ou soutenus par les ONG peuvent être exemptés de telles études approfondies et formelles, qui s'appliquent plutôt à des projets lourds. Mais toute intervention s'inscrit dans un contexte biophysique concret, de sorte qu'il faut toujours prendre en considération, la dépendance de l'action envers son environnement en même temps que les impacts exercés sur celui-ci, ainsi que des

rétroactions possibles des seconds sur les premiers (car elles pourraient affecter la viabilité).

## Une place pour les effets externes dans le cadre logique

Au terme des étapes qui précèdent, s'identifie une "logique d'intervention" qui constitue la première colonne du cadre logique. Or ce dernier n'offre aucune place explicite pour les effets qui pourraient diverger de la logique d'intervention et donc en sortir, à savoir les incidences sur l'environnement, sensu lato<sup>9</sup>. Conçu pour susciter une réflexion toute centrée sur ses objectifs, le cadre logique incite au contraire à négliger ces conséquences externes. C'est pourquoi un effort explicite est nécessaire pour prendre en ces dernières en considération dans le cadre logique. La solution consiste à formuler les objectifs et résultats attendus, de manière à y exprimer le souci d'optimiser l'ensemble des conséquences possibles, y compris les impacts sur l'environnement. Cela se fera par des qualificatifs ou des compléments qui expriment les restrictions ou conditions dans lesquelles ces résultats et objectifs doivent être atteints. Ainsi, si l'on souhaite atteindre un résultat donné sans pollution, l'absence de pollution devra explicitement être exprimée dans la formulation du résultat (par exemple "production de riz augmentée sans pollution", "production de riz biologique augmentée", "production de riz augmentée sans pesticides"). Bien entendu il faudra encore que ces restrictions et conditions se reflètent dans les indicateurs, activités, moyens et hypothèses.

## Des indicateurs univoques

Les objectifs et résultats attendus doivent donc encore être traduits en indicateurs objectivement vérifiables, qui, en plus de guider le suivi, l'évaluation et la conduite du projet, forcent et aident à traduire les objectifs en termes plus tangibles. D'éventuels indicateurs environnementaux pourront venir exprimer les préoccupations environnementales intégrées dans la logique d'intervention, mais il est surtout primordial de s'assurer de la non ambiguïté de tous les indicateurs, au sens où il doit être clair que leur augmentation est plus souhaitable qu'indésirable, compte

tenu de la hiérarchie fins-moyens exprimée par la logique d'intervention. Ainsi, faudra-t-il se débarrasser des variables dont la croissance exprimerait à la fois l'amélioration de développement souhaitée et celle des pressions négatives sur l'environnement ou d'autres inconvénients, comme les coûts. Par exemple, s'il s'avère que pour augmenter une production agricole, plus d'intrants chimiques sont nécessaires, on évitera de se référer positivement aux quantités d'intrants consommées, pour donner la priorité à la production et à l'efficacité d'utilisation des intrants (donc à la production par unité consommée). Ces principes s'appliquent également aux indicateurs environnementaux<sup>10</sup>, ainsi qu'aux indicateurs "macro" utilisés notamment dans les approches sectorielles et budgétaires qui ont actuellement la faveur des bailleurs de fonds.

## Le choix et la gestion des moyens

Les bonnes pratiques environnementales dans la gestion des moyens et la logistique des projets font partie des principes de vie généraux : économie d'énergie (notamment dans le transport et la climatisation), d'eau (en particulier dans les zones arides), de papier, tri et traitement des déchets, recyclage.

La bonne gestion normale d'un budget incite déjà aux économies et à l'efficacité des dépenses. Le souci environnemental devra également susciter l'économie et l'efficacité en termes non monétaires, avec le souci d'épargner les ressources rares, surexploitées ou d'emploi polluant.

## Conclusion

L'intégration correcte des questions environnementales est censée apporter une amélioration des actions du point de vue de chacun des critères habituels d'évaluation. Le bien-fondé des objectifs (critères de pertinence) bénéficiera d'une prise en compte équilibrée de l'environnement aux côtés des autres questions de développement durable, dès les diagnostics initiaux qui fondent la programmation et l'identification : une analyse correcte et complète des problèmes les plus importants doit assurer que les projets contribuent davantage à les résoudre qu'à en créer de nouveaux. L'efficacité, l'effi-

cience, et la viabilité seront pour leur part optimisées grâce à une analyse attentive (en étude de faisabilité notamment) des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter l'atteinte durable des objectifs. L'impact dépendra des mêmes performances mais aussi d'une prise en considération des effets externes, par les études d'impact (plus ou moins formelles), par l'"internalisation" des incidences environnementales au sein de la logique d'intervention, par le choix d'indicateurs univoques, et enfin par une gestion appropriée des moyens.

L'intégration environnementale va de la sorte améliorer l'ensemble des performances classiquement examinées en évaluation. En plus, elle devra influencer l'interprétation même des critères d'évaluation : l'efficacité ne sera pas seulement financière mais aussi physique, et l'impact, au lieu de se limiter au seul effet du projet sur l'objectif global du cadre logique, sera élargi pour englober la contribution à la finalité de rang supérieur qu'est le développement durable.

<sup>10</sup> Jp.ledant@skynet.be. Consultant indépendant (environnement-développement) et Institut pour un Développement Durable (<http://www.iddweb.eu/>); ex-helpdesk environnement pour la coopération au développement de la CE (<http://www.environment-integration.eu/>)

<sup>1</sup> Des détails plus opérationnels pourront être trouvés dans le nouveau manuel d'EuropeAid sur l'intégration environnementale ([http://ec.europa.eu/europeaid/multimedia/publications/publications/thematic/environmental-integration-handbook\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/multimedia/publications/publications/thematic/environmental-integration-handbook_fr.htm)). Les orientations qui suivent reposent sur la supposition que l'approche Cadre Logique et de planification participative par objectifs est par ailleurs méthodiquement respectée. Plus d'explications sur le cadre logique et l'intégration environnementale dans cette approche se trouvent dans Ledant, J.P. 2005. L'approche cadre logique, comment y intégrer l'environnement? <http://www.environment-integration.org/Download/Accueil/CadreLogiqueetEnvironnement141.pdf>. En ce qui concerne la gestion de cycle de projet et l'approche cadre logique à la CE, voir : [http://ec.europa.eu/europeaid/multimedia/publications/documents/tools/europeaid\\_adm\\_pcm\\_guidelines\\_2004\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/europeaid/multimedia/publications/documents/tools/europeaid_adm_pcm_guidelines_2004_fr.pdf).

<sup>2</sup> Cette approche invite notamment à respecter les perceptions de l'environnement autres que les nôtres.

<sup>3</sup> Les problèmes environnementaux doivent donc au moins être cherchés (sans nécessairement être trouvés). A cette fin la distinction entre "forces motrices", "pressions", "états", "impacts", "réponses", proposée pour les indicateurs environnementaux par l'Agence Européenne pour l'Environnement ([http://reports.eea.europa.eu/TEC25/en/tech\\_25\\_text.pdf](http://reports.eea.europa.eu/TEC25/en/tech_25_text.pdf)), pourra aider à structurer la pensée et les liens de cause à effet. Les "états" sont par exemple l'insalubrité de l'eau ou de l'air, la rareté de ressources naturelles mais aussi des tendances négatives, les "pressions" sont par exemple les émissions de polluants et les prélèvements excessifs de bois ou d'autres pressions environnementales émises, les "forces motrices" les facteurs économiques et institutionnels à l'origine de pressions négatives sur l'environnement..

<sup>4</sup> La théorie veut qu'on ne reconnaisse que les problèmes actuels. Dans une perspective de durabilité il importe de considérer comme tels les tendances (actuelles) dont les effets dommageables se présenteront dans le futur, par exemple la déforestation même si la pénurie de ressources forestières ne se fait pas encore sentir.

<sup>5</sup> C'est là que seront considérés les divers "piliers" du développement durable : un projet doit renforcer le pilier le plus défaillant sans forcément

s'attaquer aux autres.

<sup>6</sup> Par exemple il faudra de plus en plus se soucier des effets du changement climatique pouvant affecter l'atteinte durable des objectifs de développement.

<sup>7</sup> Les premiers manuels d'intégration environnementale dans les projets de développement, comme ceux préparés par la Banque Mondiale en 1991 et la Commission Européenne en 1993, visaient essentiellement les études d'impact des projets. L'environnement y est encore perçu comme victime du développement : les projets sont a priori émetteur d'impacts à "atténuer".

<sup>8</sup> Dans les approches sectorielles et macro-économiques, les Etudes d'Impact sur l'Environnement sont remplacées par des Evaluations Environnementales Stratégiques, qui impliquent une autre démarche d'analyse, plus globalisante et centrée sur les objectifs. Le parallélisme avec l'approche

projets trouve une limite en ce que les EES s'appliquent aux programmes soutenus par l'appui du bailleur de fonds et non à cet appui lui-même.

<sup>9</sup> Il pourra aussi bien s'agir d'incidences sur le milieu biophysique (écologique) que d'effets sociaux.

<sup>10</sup> Notamment l'empreinte écologique et la superficie d'aires protégées (reprise dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement) : <http://users.skynet.be/idd/documents/divers/empreinte.pdf>, et <http://users.skynet.be/idd/documents/indicateurs/indic05-4.pdf>.

## Plaidoyer pour le genre dans le développement durable – 2008

La prise en compte du rôle des femmes dans la société fait évoluer le paradigme du Développement Durable. Mais pour une société égalitaire, on constate encore que toutes les femmes ne sont pas dans cette logique et que certains hommes la souhaitent.

Le plaidoyer pour le genre dans le développement durable soutient des féministes et des organisations de femmes qui proposent une autre approche de l'économie : une économie globale (systémique) qui ne vise par uniquement la maximisation des profits mais intègre des besoins de bien-être pour toutes les générations présentes et futures (enfants, jeunes, adultes et vieux). Les femmes sont déjà présentes et fort créatives dans les métiers du Développement Durable mais leur participation gagnera à être renforcée. Il est temps qu'elles soient aussi présentes dans les lieux de décision.

### La campagne est construite autour des 6 thèmes suivants :

- Pour l'accès des femmes à tous les métiers du développement durable
- Pour plus d'égalité dans la souveraineté alimentaire
- Pour un féminisme territorial et des droits fonciers
- Pour plus d'égalité dans le commerce conventionnel, équitable et biologique
- Pour un développement durable et de genre dans la coopération belge
- Pour une économie féministe

### Associations signataires à ce jour :

ACRF, AQUADEV, CNCD, Diobass Burkina, Entraide et Fraternité, Etopia, FIAN  
Belgium, Fimarc, Institut pour un Développement Durable, IDEF (RD Congo), ITECO, Le Monde selon les femmes, SOS Faim - Agir avec le Sud, Université des Femmes...

Pour davantage d'informations consulter le site : [www.mondefemmes.org](http://www.mondefemmes.org)

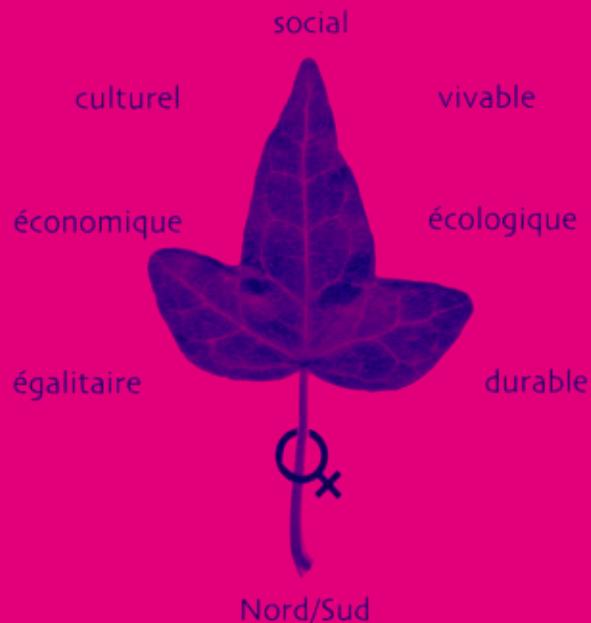




Photo : COTA Lesotho

## Le rôle des organisations de solidarité internationale (OSI) dans la lutte contre les changements climatiques

Anne Chetaille\*

Les politiques, programmes ou projets de développement, parce qu'ils peuvent infléchir les trajectoires de développement et intervenir sur les conditions de vie des populations au Sud, ont un lien avec la lutte contre les changements climatiques (CC).

Parmi les acteurs de développement, les OSI peuvent contribuer à la lutte contre les CC à travers leurs interventions. Elles sont reconnues comme ayant toute légitimité à se positionner sur cette thématique : savoir-faire technique, sensibilité sociale et environnementale, connaissance du terrain, souci d'appropriation par les bénéficiaires, à l'avant-garde sur les problématiques de développement, recherche d'effets d'entraînement, savoir-faire en matière de sensibilisation au Nord comme au Sud, etc.

A travers leurs modes d'action et leur savoir-faire, ces organisations peuvent renforcer la prise de conscience au niveau local et contribuer à une meilleure prévention des risques liés aux CC. En outre, elles disposent aussi d'une certaine latitude pour tester des expériences pilotes, telles que celles portant sur des propositions de financements innovants. Elles peuvent participer à la

construction de politiques publiques intégrant les aspects Climat et Energie, notamment en mobilisant différents groupes d'acteurs locaux. Plusieurs expériences à l'étranger et en France confirment leur légitimité à se positionner sur les enjeux Climat et développement.

### Emergence de coalitions d'ONG sur les enjeux "climat et développement"

Les premières initiatives d'ONG sur les liens climat et développement viennent du Royaume-Uni. Plusieurs ONG britanniques de développement et d'environnement se sont en effet regroupées dans des coalitions telles que Up in smoke<sup>1</sup> ou encore Stop Climate Chaos. Ces coalitions mènent des activités de sensibilisation, de plaidoyer et de lobbying.

Des initiatives similaires voient le jour en Allemagne, aux Pays-Bas ou au Canada. Plusieurs réseaux d'ONG de développement (Oxfam International, Christian Aid, etc.) rejoignent aujourd'hui le Réseau Action Climat International (CAN-I).

En France, une prise de conscience sur les

enjeux climatiques s'opère progressivement parmi les OSI depuis la publication, en 2004, du livret "Changements climatiques : équité et solidarité internationale sur l'équité", fruit d'une collaboration entre 14 associations de solidarité internationale et de protection de l'environnement<sup>2</sup>.

Un groupe ad hoc "Climat et développement" au sein de Coordination SUD a été mis en place en juillet 2007. Ce groupe rassemble une vingtaine d'OSI et d'ONG d'environnement, avec le souhait de se faire entendre au sein des négociations internationales et de bénéficier d'outils de compréhension du changement climatique et de mise en œuvre opérationnelle de projets dits "exemplaires" en matière de climat.

### Une cohérence presque involontaire...

En tant qu'opérateurs de développement, les OSI peuvent être, sans forcément le savoir, un acteur en matière de lutte contre les CC. Elles peuvent être concernées par les enjeux climatiques en fonction de leurs choix, en matière de stratégies et de lieux d'intervention.

De façon plus souvent passive qu'active, elles mettent en place des modes d'action cohérents avec les enjeux climatiques, par exemple, en contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en aidant les populations les plus vulnérables à faire face aux conditions climatiques changeantes, et à prévenir les impacts liés au changement climatique. Ce constat est issu de l'enquête réalisée par le Gret – Groupe de recherche et d'échanges technologiques<sup>3</sup>.

### Les OSI contribuent à atténuer les CC

Les interventions des OSI sont très peu émettrices en gaz à effet de serre en raison de la petite taille des projets et des secteurs d'intervention prédominants (accès aux services essentiels, dont le secteur de l'habitat, gestion des ressources naturelles, agriculture et sécurité alimentaire). Face à la hausse des prix de l'énergie et compte tenu de la forte dépendance énergétique des pays en développement, la maîtrise de la demande en énergie, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables,

la gestion raisonnée des intrants constituent par exemple des stratégies doublement gagnantes. Ces stratégies d'atténuation peuvent être mises en œuvre dans le cadre de projets portant sur la gestion des déchets, l'agriculture, les activités domestiques (cuisson, éclairage), l'accès à l'électricité ou encore sur la gestion des ressources forestières. Cela concerne potentiellement de nombreux secteurs d'intervention des ONG (santé, urgence, tourisme social, développement rural, éducation...).

### Les OSI cherchent à favoriser l'adaptation aux CC

Aujourd'hui, des événements climatiques notables sont observés sur le terrain (précipitations inégales, sécheresses et inondations). S'il est difficile d'établir un lien de causalité entre ces événements et les CC, ces événements ont des répercussions sur les populations bénéficiaires de leurs projets (pertes de récoltes pour les agriculteurs, dégradation des sols et de l'environnement, dégradation de l'habitat, impacts sur la santé et la sécurité alimentaire). En réponse aux impacts des événements climatiques sur les populations bénéficiaires et sur les objectifs et les activités des projets, des stratégies particulières sont mises en œuvre par les ONG : recherche de nouveaux systèmes et techniques de production (systèmes de cultures sous couvert végétal, sédentarisation de l'agriculture, etc.), gestion intégrée de la ressource en eau (projets de retenues collinaires), lutte contre l'érosion des sols (digues anti-érosion), sécurisation de la mobilité de troupeaux (élevage pastoral), gestion des catastrophes (réparation de routes, reconstruction de l'habitat), etc.

Ces réponses illustrent l'ambiguïté du concept d'adaptation au changement climatique. En effet, certaines des stratégies mises en œuvre peuvent être considérées comme parties intégrantes de projets de développement et peuvent relever de l'adaptation permanente des projets au contexte local. Elles contribuent à réduire les vulnérabilités structurelles des populations, et ainsi à renforcer leurs capacités d'adaptation au changement climatique. L'enjeu repose alors sur les capacités d'anticipation de ces phénomènes afin d'ajus-

ter les choix techniques, les infrastructures et l'aménagement du territoire pour les adapter aux risques climatiques accrus.

### Aller plus loin...

D'un point de vue stratégique, les OSI reconnaissent la nécessité de se positionner sur les CC (accès à des sources de financements nouvelles telles que celles générées par le marché du carbone et celles générées sur les questions d'adaptation). Mais plusieurs contraintes doivent être levées au préalable : manque d'information sur les impacts du changement climatique ou sur les mesures concrètes applicables, complexité du montage et du suivi de projet de finance "carbone" (Mécanisme de développement propre - MDP), inadéquation ou non applicabilité des fonds et des mécanismes de projets du Protocole de Kyoto à certains types de projets (cas des projets sur la biomasse Energie) ou encore difficulté à intégrer une problématique de long terme dans des interventions de plus court terme.

En outre, les contraintes budgétaires imposées par les bailleurs de fonds, le contexte local du pays d'intervention (absence de cadre institutionnel et politique clair sur les CC, dysfonctionnement des infrastructures de base, etc.) ou

l'état de la recherche sur l'évolution climatique et ses impacts peuvent freiner l'émergence d'initiatives sur les CC au sein des OSI.

Des voies d'amélioration sont possibles afin que la lutte contre les CC devienne une piste de réflexion stratégique et soit intégrée de façon plus explicite dans les projets des ONG. Elles incluent le renforcement de l'expertise collective des ONG sur les enjeux "Climat-Développement" (recherche, formations, capitalisation des expériences, etc.) et le développement d'un discours partagé entre les ONG d'environnement et les OSI sur les politiques publiques au Nord et au Sud.

La mobilisation d'autres acteurs est également nécessaire : les bailleurs de fonds, les chercheurs et les décideurs locaux.

\* Chargée de programme Environnement, Pôles Politiques publiques et régulations internationales (GRET).

<sup>1</sup> Cette coalition a été créée en 2003 par l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), avec l'appui d'un autre établissement de recherche, la New Economics Foundation (NEF). Cette coalition est composée de plusieurs grandes organisations de développement (Oxfam, CAFOD, Tearfund, ActionAid, Christian Aid, Practical Action, CARE, etc.) et d'environnement (WWF, Greenpeace, Amis de la Terre, Panos, RSPB, etc.).

<sup>2</sup> Cf. Réseau-Action-Climat - France, "Changements climatiques : équité et solidarité internationale sur l'équité", 2004.

<sup>3</sup> Chetaille, A., La lutte contre les CC : quel rôle pour les organisations de solidarité internationale, Gret, "Etudes et Travaux en Ligne", n°16, novembre 2007.

**Photo :** GTZ-LUCOP

Entretien avec un chef de ménage sur les pratiques de gestion de ressources naturelles



# Fiche-outils

## Un suivi environnemental<sup>1</sup>

L'intégration de l'environnement devrait prendre place dès la formulation du projet avec une étude d'impact ou une évaluation environnementale stratégique (EIE)<sup>2</sup>. Une étude d'impact permettra d'évaluer les effets directs, indirects et induits du projet sur l'environnement.

Intégrer l'environnement durant la phase de suivi permet d'identifier les effets négatifs des ajustements adéquats du projet.

### Exemples de questions clés préalables<sup>3</sup> :

- Comment l'action prend-elle en compte les contraintes et les potentialités du territoire physique, naturel, agricole, etc. ?
- L'action entraîne-t-elle des risques pour les ressources en eau, les sites naturels, etc. ?
- Une formation des acteurs à la maîtrise des consommations énergétiques et en eau est-elle envisagée ?
- L'action favorise-t-elle une sensibilisation à la préservation des ressources naturelles locales et des équilibres écologiques globaux ?
- L'action valorise-t-elle des ressources énergétiques renouvelables, des circuits courts et des modes de transport durables ; des matériaux écologiques, de préférence locaux ; une gestion des déchets de l'action (collecte, recyclage) ?
- Quelles sont les mesures de protection et/ou de restauration des ressources utilisées ou potentiellement menacées ?

### 4 étapes de suivi environnemental<sup>7</sup> :

1. L'analyse du contexte (théorique et de terrain) de l'action au regard de l'environnement aide à identifier les impacts environnementaux négatifs possibles du projet. Exemples de facteurs pouvant être pris en considération : la faune, la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat, le paysage, etc. Cela permet de déterminer des indicateurs utiles. Il est impossible à un système de suivi environnemental de couvrir tous les domaines.
2. La détermination des indicateurs doit se faire au cas par cas, en fonction du projet et de ses enjeux environnementaux. Les indicateurs

doivent correspondre à chacun des enjeux déterminés. 3 types d'indicateurs peuvent être appréhendés suivant le modèle Pression-Etat-Réponse préconisé par l'OCDE et basé sur une relation "cause à effet"<sup>8</sup> :

- les indicateurs d'état/des conditions environnementales, pour suivre et mesurer l'état de l'environnement et son évolution,
- les indicateurs de pression (directs ou indirects) pour décrire les pressions humaines sur l'environnement y compris sur la qualité et la quantité des ressources naturelles.
- les indicateurs de réponse, pour suivre et mesurer les actions mises en place pour réduire les pressions et améliorer l'état de l'environnement.

Le choix d'indicateurs environnementaux peut s'avérer insuffisant. Il faut alors influencer le choix des indicateurs non environnementaux qui, sinon, pourraient soutenir des évolutions dommageables pour l'environnement. Il ne faut pas non plus négliger l'impact social pouvant découler de mesures environnementales.

3. La définition des responsabilités au niveau du suivi, les moyens et coûts.
4. L'analyse des données doit permettre de faire le point sur des changements environnementaux clés par une compréhension de liens de causes à effets.

### Limites d'un suivi environnemental :

- l'attention portée à l'environnement étant assez récente, les données peuvent manquer ;
- les facteurs environnementaux peuvent varier dans le temps et l'espace, ce qui rend l'établissement d'une baseline plus compliquée ;
- les acteurs concernés peuvent avoir des perceptions différentes des qualités environnementales souhaitables ;
- le personnel (Nord ou Sud) ne dispose pas toujours de l'expérience adéquate.

<sup>1</sup> Cette fiche est inspirée d'une annexe de la prochaine publication du COTA sur le suivi à paraître d'ici à la fin 2008

<sup>2</sup> L'Étude d'Impact sur l'Environnement est une évaluation ex ante qui comprend une évaluation systématique des impacts environnementaux possibles du programme et de ses alternatives

<sup>3</sup> Elles ne sont évidemment pas pertinentes à tout moment et dans tout contexte.

<sup>4</sup> On pourrait évidemment en énumérer davantage...

<sup>5</sup> Ce modèle est une simplification qui suggère des relations linéaires. les interactions dans les écosystèmes sont bien plus complexes.



Photo : © Oxfam International

# Oxfam-Solidarité face aux changements climatiques

Brigitte Gloire\*

Si les changements climatiques (CC) sont le stigmate d'un modèle de développement non durable et que notre objectif en tant qu'association est précisément la réalisation des droits fondamentaux sur un mode durable, ne pas réagir serait faire preuve au mieux de légèreté, au pire d'incohérence et de lâcheté...

En Belgique, peu d'ONG se sont investies jusqu'ici dans les réflexions et analyses autour du Développement Durable (DD). Les modèles et politiques qui soutiennent ce développement devraient être au cœur des stratégies des ONG dites de "coopération au développement".

Depuis sa création, en 1964, Oxfam-Solidarité (Oxfam Belgique) est régulièrement interpellée sur le modèle et les politiques à promouvoir pour diminuer la pauvreté et les inégalités entre le Nord et le Sud.

La conférence de RIO en 1992 a entériné de nombreux principes et conventions rappelant au monde que l'équité dans la satisfaction du droit au développement (principe 3) et l'élimination de la pauvreté étaient des préalables au développe-

ment durable (principe 5).

C'est donc assez logiquement qu'Oxfam-Solidarité s'est engagée à promouvoir un concept qui garantit pour chaque citoyen du monde "un progrès économique équitable sur le plan social, tout en préservant la base des ressources et l'environnement pour les générations futures". Précisons au passage que cet engagement n'empêche nullement de rester critique car un tel concept présente aussi de nombreuses faiblesses et limites.

## L'injustice climatique !

Alors qu'ils sont les moins responsables, ce sont les pays en voie de développement qui paieront le plus lourd tribut au réchauffement climatique ! La majorité de ces pays tirent leurs revenus de l'exploitation des ressources naturelles. Or, l'allongement des périodes de sécheresse, la baisse des pluies attendues et la perte de biodiversité, provoqueront inévitablement dans certaines régions, des diminutions de rendement dans l'agriculture, la pêche et l'exploitation forestière.

Le réchauffement climatique accentuera également la prévalence de maladies parasitaires comme la malaria. Les événements extrêmes, comme les cyclones tropicaux, les ouragans et les typhons, seront probablement plus violents. Et la montée des eaux conduit déjà sur les routes de l'exode les premiers réfugiés climatiques.

L'économie déjà fragile de nombreux pays du Sud sera évidemment lourdement affectée par ces catastrophes. Cette vulnérabilité du Sud vis-à-vis du climat est toutefois moins due à des facteurs géographiques qu'à la situation de pauvreté qui y règne. Comment, en effet, protéger sa population des inondations, assurer la préparation aux catastrophes ou adapter ses modes d'exploitation sans ressources financières suffisantes ? Comment contenir l'explosion de la malaria quand les infrastructures et le personnel de santé font défaut ? Comment gérer au mieux la répartition d'un or bleu en baisse quand l'accès à l'eau est déjà largement insuffisant ?

Pauvreté, injustices et vulnérabilité au climat ne peuvent être dissociées. Pour assurer une réponse cohérente et équitable face à ces défis, Oxfam-Solidarité a décidé d'agir, au Nord comme au Sud.

## Agir au Nord comme au Sud

Sur le front de la prévention, nous participons aux travaux du Conseil Fédéral de Développement Durable (CFDD)<sup>1</sup> et avons rejoint les réseaux tels que le Vlaams Overleg Duurzame (VODO)<sup>2</sup> ou "Associations\_21"<sup>3</sup> ainsi que la "Coalition Climat"<sup>4</sup> dans plusieurs campagnes visant la diminution de nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Nous contribuons ainsi au plaidoyer visant une cohérence accrue des politiques menées et la mise en place de mesures d'envergure en matière de "décarbonisation" de nos économies.

C'est aussi ce souci de cohérence qui nous engage activement dans la remise en cause de la politique européenne d'agrocarburants, dans un recours minimum aux mécanismes flexibles

ou encore dans la remise en cause de politiques commerciales prônant la dérégulation et son corollaire : une surexploitation des ressources naturelles, l'appauvrissement des Pays les Moins Avancés (PMA) et le transport énergivore de produits inutiles.

Ces collaborations élargissent la base sociétale qui demande aux politiques des gestes forts pour contenir le réchauffement climatique. Mais elles garantissent aussi une meilleure prise en compte des intérêts des PVD dans l'analyse et l'action ! Sur le front de l'adaptation, nous plaillons pour une augmentation substantielle des fonds d'adaptation destinés aux pays du Sud. Ces fonds doivent être additionnels à l'Aide Publique au Développement (APD) mais aussi répondre au principe du pollueur-payeur et dépendre du degré de responsabilité et de capacités des pays développés<sup>5</sup>. Les estimations des fonds nécessaires pour financer l'adaptation varient entre 50 et 80 milliards de dollars par an. Or ceux-ci s'élèvent actuellement à quelques centaines de millions seulement.

En matière de coopération, nous plaillons pour une reconsidération des pratiques de la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD) en fonction de cette nouvelle donne climatique.

Dans notre travail de partenariat Sud, nous soutenons des partenaires qui promeuvent la souveraineté alimentaire et défendent des modèles de production, de transformation et de commercialisation agricoles durables pauvres en carbone (coton bio, pratiques agro-écologiques, circuits courts, campagnes nationales pour promouvoir la consommation locale, etc.).

Nous essayons d'intégrer au mieux la gestion des risques climatiques au travers de comités de prévention (à Cuba, en Haïti et au Salvador) ou via l'amélioration d'infrastructures de stockage de grains au niveau villageois (au Mozambique). Nous cherchons aussi à favoriser la participation d'organisations paysannes dans les Plans d'Actions Nationaux d'Adaptation (PANAS).

Enfin au niveau interne, au-delà de nos activi-

tés de ventes de seconde main qui contribuent aussi à limiter la production de GES, nous nous sommes engagés à réduire l’empreinte énergétique de notre organisation (via notamment la mise en place d’un EMAS (Environmental Management Audit Scheme)).

\* Responsable campagne développement durable & changements climatiques (Oxfam-Solidarité).

<sup>1</sup> [www.belspo.be/frdocfdd](http://www.belspo.be/frdocfdd)

<sup>2</sup> [www.vodo.be](http://www.vodo.be)

<sup>3</sup> [www.associations21.org](http://www.associations21.org)

<sup>4</sup> [www.cacommeceici.be](http://www.cacommeceici.be)

<sup>5</sup> voir l’indice RCI intégrant responsabilité et capacité ([www.oxfam.org/en/policy/bp\\_bali\\_financiing\\_adaptation\\_0712](http://www.oxfam.org/en/policy/bp_bali_financiing_adaptation_0712))



**La Coalition Climat belge et le mouvement citoyen “Climat et justice sociale” préparent une mobilisation nationale dans le cadre de l’International Climate Action Day, le 6 décembre 2008 prochain à Bruxelles.**

Alors que les discussions sur l’après protocole de Kyoto se poursuivront dans le cadre des négociations internationales sur le climat à Poznan, la société civile belge entend adresser d’une seule voix des revendications claires en terme de politique climatique aux décideurs politiques belges et exiger du gouvernement qu’il prenne ses responsabilités dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Ces revendications portent sur des objectifs de réduction des émissions de CO2 au niveau belge, sur la nécessité de placer la question de la justice sociale au cœur des stratégies développées. Elles réclament encore des engagements clairs et cohérents par rapport aux pays du Sud.

Un manifeste paraîtra au début du mois d’octobre prochain.

La coalition climat est un réseau national qui rassemble des organisations de la société civile belge. Chacune s’engage à réduire ses émissions et à développer des actions autour de la problématique climat vis-à-vis de leur base sociale. ([www.coalitionclimat.be](http://www.coalitionclimat.be)).

Climat et justice sociale est un mouvement citoyen qui vise à interpeller sur les enjeux de justice sociale en lien avec les changements climatiques ([www.climatetjusticesociale.be](http://www.climatetjusticesociale.be)).

# Sur le thème du trimestre...

## Recherches sur le thème du trimestre

*Tous les documents avec une mention COTA (cote de rangement ou disponibilité) sont consultables au centre de documentation du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h (sauf le vendredi matin). Les autres documents peuvent être commandés en librairie ou via l'éditeur.*

## Les références :

**>> Evaluer les programmes socio-économiques - Vol. 5 : évaluation transversale des impacts sur l'environnement, l'emploi et les autres priorités d'intervention**

Commission Européenne (Programme MEANS) Bruxelles, 1999, 227 p.

**Cote Cota :** 116-MEA-e (5)

**>> Population, développement, environnement : pour des regards interdisciplinaires**

Apostel, Leo

Academia-Bruylant, Bruxelles, 2001, 249 p.

**Cote Cota :** 110-APO-p

**>> Développement, énergie, environnement : changer de paradigme**

Dessus, Benjamin

Global Chance, Meudon, France, 2006, 82 p.

**Cote Cota :** 200-DES-d

**>> Énergie domestique et environnement : un manuel pour analyser et évaluer les impacts écologiques de projets d'énergie**

**domestique**

GTZ, Eschborn, Allemagne, 1999, 55 p.

**Cote Cota :** 200-GTZ-e

**>> Comptabilité des coûts et passifs environnementaux et présentation de l'information financière correspondante**

Nations Unies, Genève, Suisse, 1999, 176 p.

**Cote Cota :** 120-ONU-c

**>> Intégrer l'environnement dans la planification, le suivi et l'évaluation : un guide pratique pour la coopération internationale**

DDC, Berne, Suisse, 2001, 59 p.

**Cote Cota :** 120-DDC-i

**>> L'évaluation environnementale des politiques, plans et programmes : objectifs, méthodologies et cas pratiques**

Lerond, Michel / Larrue, Corinne / Michel, Patrick / Roudier, Bruno / Sanson, Christophe  
Tec et Doc Lavoisier, Paris, 2003, 311 p.

**Cote Cota :** 120-LER-e

**>> Problèmes d'environnement et coopération au développement : la politique de développement sous son aspect écologique à l'échelon mondial et à long terme**

DDA, Suisse, 1987, 46 p. + cartes

**Cote Cota :** 120-DDA-p

**Changement climatique :**

**>> Capitalisation des expériences en matière d'adaptation au changement climatique : rapport**

**de mission (Sénégal, Niger, Mali, Burkina Faso)**

Thiao, Ibrahima Paul

FONGS, Sénégal, 2007, 55 p.

**Cote Cota :** 120.1-THI-c

**>> Global Environment Outlook 3 : past, present and future perspectives**

PNUE, Nairobi, Kenya, 2002, 446 p.

**Cote Cota :** 120-UNE-g

**>> Les négociations à venir sur les changements climatiques : bilan et perspectives**

**Radanne, P.**

IEPF, Québec, Canada, 2004, 37 p.

**Cote Cota :** 120.1-RAD-n

**>> L'avenir de l'environnement en Afrique : le passé, le présent et les perspectives d'avenir**

PNUE, Nairobi, Kenya, 2002, 422 p.

**Cote Cota :** 121-PNU-a

**>> Changements climatiques : impasses et perspectives**

CETRI, Louvain-la-Neuve, 2006, 209 p.

**Cote Cota :** S.110.a

**>> Contre vents et marées : les politiques de développement face au changement climatique**

Sous la direction de Shardul Agrawala

OCDE, 2005, 174 p.

**>> Réchauffement climatique : qui paie l'addition ?**

In : Globo, n°17, mars 2007, p. 3-11

Oxfam-Solidarité, Belgique

**Cote Cota** : S.111.o

**>> Les impacts du changement climatique sur l'agriculture**

In : Pas à Pas, n°70, mai 2007, p. 1-13

TearFund, Teddington, UK

**Cote Cota** : S.103.p

**>> La lutte contre le changement climatique : quel rôle pour les organisations de solidarité internationale?**

Chetaille, Anne

Gret, Paris, 2007, 76 p.

**Cote Cota** : 120.1-CHE-I

**Référence Internet** : <http://www.gret.org/ressource/resume.asp?cle=356>

**>> Adaptation and the post-2012 framework**

La Trobe, Sarah

Tearfund, Teddington, UK, 2007, 13 p.

**Référence Internet** : [www.tearfund.org/webdocs/Website/Campaigning/Policy%20and%20research/Post%202012%20web.pdf](http://www.tearfund.org/webdocs/Website/Campaigning/Policy%20and%20research/Post%202012%20web.pdf)

**>> Renforcement de capacité des ONG francophones. Les enjeux Climat pour l'après 2012 : adaptation, énergie, déforestation**

Sous la direction de Morgane Créach

Réseau Action Climat-France, Enda Tiers-Monde, Equiterre, 2007, 48 p.

**Cote Cota** : 120.1-CRE-r

**Référence Internet** : [http://www.rac-f.org/article.php3?id\\_article=1315](http://www.rac-f.org/article.php3?id_article=1315)

**>> L'adaptation au changement climatique : ce dont les pays pauvres ont besoin et qui devrait payer**

Oxfam International, 2007, 52 p.

**Cote Cota** : 120.1-OXF-a

**Référence Internet** : [http://www.oxfam.org/fr/policy/briefing-papers/bp104\\_climate\\_change\\_0705](http://www.oxfam.org/fr/policy/briefing-papers/bp104_climate_change_0705)

**>> Financer l'adaptation : pourquoi la Conférence des Nations unies sur le climat à Bali doit mandater la recherche de nouveaux fonds**

Oxfam International, 2007, 15 p.

**Cote Cota** : 120.1-OXF-f



Photo: S. FIZZI/ICOP  
Entretien avec un chef de ménage sur les pratiques de gestion des ressources naturelles

# Nouveautés en bibliothèque

Vous pouvez retrouver la liste complète des nouvelles acquisitions du centre de documentation sur notre site (<http://www.cota.be>) ou encore la recevoir par courrier électronique (sur demande [bibliotheque@cota.be](mailto:bibliotheque@cota.be)). Les ouvrages repris ci-dessous sont disponibles en consultation au centre de documentation. Si vous désirez acquérir un de ceux-ci, veuillez contacter le diffuseur indiqué.



## >> L'Office du Niger : du travailleur forcé... au paysan syndiqué (DVD)

Colin, Loïc / Petit, Vincent  
IRAM, Paris, 2007, 1h06  
Cote Cota : 113-IRA-o

Ce documentaire illustre comment le paysan malien après avoir longtemps été considéré comme simple force de travail est devenu un partenaire incontournable du développement. Il soulève également la question du devenir de l'Office du Niger qui continue de nourrir les plus grands espoirs.



## >> La télévision et ses défis en Afrique francophone : enjeux et perspectives

Comocongo, Bruxelles, 2007, 156 p.  
Cote Cota : 163.4-COM-t

Ce document vise à introduire dans le débat quelques questions et propositions relatives aux politiques des médias. Il se limite à présenter, dans un souci de clarté et de synthèse, une mise à plat du système médiatique francophone et d'aborder les changements qui permettent son évolution et ses adaptations à chaque pays, voire à chaque région.



## >> Foncier et décentralisation : l'expérience du Sénégal

Faye, Jacques  
IIED, Londres, 2008, 20 p.  
Cote Cota : 111.5-FAY-f

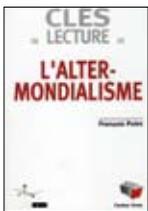
La loi prévoit la possibilité d'associer communautés rurales, communes et régions à la gestion des espaces protégés : forêts classées, parcs nationaux, aires protégées. L'État reconnaît ainsi que la gestion des terres et des ressources naturelles ne peut pas se faire efficacement sans la participation des populations à travers leurs collectivités locales.



### >> **L'information foncière, bien commun et ressource stratégique : le cas du Bénin**

Le Meur, Pierre-Yves  
IIED, Londres, 2008, 28 p.  
Cote Cota : 402-MEU-i

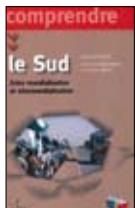
Ce texte présente le cadre légal et les formes juridiques de production de l'information foncière au Bénin. Sont aussi abordées les modalités complexes de connaissance des droits en milieu rural (Plan foncier rural) et urbain (Registre foncier urbain), pour conclure sur les enjeux actuels, en particulier en lien avec la décentralisation politique et administrative.



### >> **Clés de lecture de l'altermondialisme**

Polet, François  
Couleur Livres / CETRI, Charleroi, 2008, 84 p.  
Cote Cota : 110-POL-c

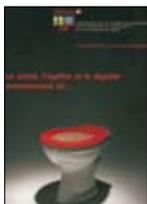
Cet ouvrage propose une série de clés de lecture visant à distinguer les grands courants altermondialistes, à comprendre leur manière respective d'interpréter le processus de mondialisation et d'avancer des propositions pour le corriger ou le combattre.



### >> **Comprendre le Sud : entre mondialisation et altermondialisation**

Polet, François  
Couleur Livres / CETRI, Charleroi, 2008, 88 p.  
Cote Cota : 110-POL-c

Ce petit ouvrage clair et accessible vise à présenter les grands défis que la mondialisation pose aux populations du Sud et la manière dont celles-ci se mobilisent pour y répondre. Il aborde cinq grands domaines cruciaux - l'alimentation, les services publics, l'environnement, le travail et l'identité autochtone. Pour terminer, l'auteur fait la synthèse des différentes luttes et le point sur les dynamiques altermondialistes.



### >> **La santé, l'égalité et la dignité commencent ici...**

Bergamin, Julie / Fournier, Barbara  
DDC, Suisse, 2008, 15 p.  
Cote Cota : 360-BER-s

L'assainissement est une clé indispensable du développement. Comment réduire la pauvreté, la faim dans le monde, améliorer la santé et l'éducation, protéger les ressources en eau si une personne sur deux dans le Sud n'a pas accès à des installations sanitaires de base? L'absence d'assainissement n'est pas une fatalité : les technologies et les compétences existent!



### >> **Droits pastoraux, modes de vie et adaptation au changement climatique**

Nori, Michele / Taylor, Michael / Sensi, Alessandra  
IIED, Londres, 2008, 28 p.

Cote Cota : 133-NOR-d

Cette publication rassemble les contributions de plus de 120 participants à un forum électronique «Droits fonciers pastoraux» organisé en 2006. Le document a ensuite été étoffé par l'apport de plusieurs projets de par le monde et les résultats d'un autre forum électronique organisé en 2007 plus particulièrement axé sur les changements climatiques, l'adaptation et le pastoralisme.



### >> **Droits sexuels et reproductifs & genre : où en sommes-nous?**

Alem, Jasmine / Ali Cheik, Zahra / Bosmans, Marleen  
Commission Femmes et Développement, Bruxelles, 2008, 88 p.

Cote Cota : 118-ALE-d

La Commission Femmes et Développement (CFD) invite à faire le point sur l'impact des politiques menées sur la santé reproductive des femmes, sur les bonnes pratiques et les outils de plaidoyer pour la promotion des droits reproductifs et sexuels des femmes.



### >> **Rapport sur l'efficacité de la coopération suisse au développement dans le secteur de l'eau**

DDC, Berne, Suisse, 2008, 22 p.

Cote Cota : 300-DDC-r

Le présent rapport s'adresse à un large public et rend compte du succès des mesures engagées, mais également des difficultés rencontrées et des défis à relever. Une analyse approfondie de 23 mesures bilatérales et multilatérales a été conduite par des experts externes. Les bénéficiaires des projets ont également été associés à cette évaluation.

Grâce aux programmes suisses mis en œuvre, des personnes ont bénéficié d'un meilleur accès à l'eau potable et à l'assainissement. L'accès à l'irrigation est aussi amélioré.



### >> **Des conflits liés aux ressources naturelles : les cas du Pérou et de la République démocratique du Congo. Quel impact sur la souveraineté alimentaire?**

De Jonghe, Alexia / Berck, Anne-Sylvie  
Commission Justice et Paix, Bruxelles, 2007, 32 p.

Cote Cota : 121-JON-c

La première partie se penche sur les conflits liés à la présence et à l'exploitation des ressources naturelles. Après un bref détour théorique, les auteurs distinguent deux types de conflits : les conflits sociaux et les conflits armés. Chacun de ces concepts est illustré au moyen d'une situation concrète d'un pays en voie de développement. La deuxième partie du document s'attache aux conséquences de l'exploitation des ressources et des conflits qu'elle provoque sur la souveraineté alimentaire.

# Périodiques

## >> L'aide européenne : points de vue critiques du Sud

Centre Tricontinental, Editions Syllepse

Alternatives Sud, Vol.15, n°2, 2008

A l'heure où la Commission européenne tente de négocier un nouveau "partenariat économique" avec les pays ACP et vient de définir les priorités et les domaines d'intervention de sa politique d'aide pour les années à venir, un bilan critique de ses orientations et de son action s'impose plus que jamais.

## >> L'agriculture en quête de politiques

Inter-Réseaux Développement rural

Grain de sel, n°41-42, mai 2008

Ce numéro spécial tente d'instruire le débat sur les politiques agricoles, de recueillir les pistes de propositions et d'organiser le dialogue entre décideurs publics, experts, représentants des organisations paysannes, etc. en espérant apporter sa contribution à des politiques agricoles adaptées, efficaces et profitant au plus grand nombre.

## >> Le temps des crises CADTM

Les autres voix de la planète, n°39, 3ème trimestre 2008

Sous leurs aspects différents, financier, économique, alimentaire, social... les crises ne sont pourtant pas sans remèdes. En décortiquant les mécanismes de ces crises, on peut pointer du doigt les responsables et donc agir pour en sortir. Ce numéro fournit des éléments d'analyse, des informations et quelques bonnes nouvelles.

## LES ECHOS DU COTA EN LIGNE

[HTTP://WWW.COTA.BE](http://www.cota.be)

Sur le site du COTA, une rubrique réservée à la revue vous permet de:

- télécharger d'anciens n° et des articles supplémentaires en version Pdf,
- commander une version électronique de tous les numéros et articles parus,
- consulter la table des matières complète de la revue,
- remplir ou nous faire parvenir une demande d'abonnement,
- nous adresser vos remarques et suggestions.

Cette rubrique n'est pas une version numérique de la revue, mais une interface destinée à faciliter les échanges avec le lecteur et à l'associer davantage à notre travail. C'est un outil précieux pour mieux vous connaître. Visitez-le. Utilisez-le.



# Formations

## >> Le nouveau programme de formations du Monde selon les Femmes

- Concept de genre

Samedi 20 septembre 2008 à Bruxelles

Ou Vendredi 3 octobre 2008 à Liège

Ou Jeudi 22 janvier 2009

- Genre et développement durable

Mardi 14 octobre 2008 à Liège

- Genre et empowerment - élaboration d'indicateurs

Mardi 18 novembre 2008

- Genre et violence

Vendredi 12 décembre 2008 à Bruxelles

- Genre et OMD

Vendredi 16 janvier 2009 à Bruxelles

- Genre et économie

Mardi 17 février 2009 à Bruxelles

- Genre et communication

Vendredi 27 mars 2009 à Liège

Inscriptions et info sur <http://www.mondefemmes.org/formations/index.asp>

## >> Du 10 au 11 octobre 2008, Bruxelles, Belgique Module de formation sur "L'utilisation des médias en éducation au développement"

Objectifs : Permettre aux participants de mieux cerner les différentes logiques de communication (information, éducation, publicité, ...) afin de définir des critères de choix dans la conception et l'exploitation pédagogique des médias, d'acquérir des éléments de compréhension, de lecture des médias, de mettre

en pratique ces éléments par l'analyse de différents médias, d'identifier les exploitations pédagogiques possibles des médias.

Informations : Annick Honorez - [annickhonorez@iteco.be](mailto:annickhonorez@iteco.be), Fax : 02/245 39 29, Tél. : 02/243 70 30, Site Web : [www.iteco.be](http://www.iteco.be)

## >> Du 4 au 5 octobre 2008, du 18 au 19 octobre 2008 et du 8 au 9 novembre 2008, Auberge de Jeunesse Georges Simenon, Liège

### Frontières invisibles de la migration et du développement

Comment les agents de développement et les gestionnaires de projets intègrent-ils la dimension culturelle lors de la conception et de la réalisation d'un projet de développement ? Dans le cadre de la préparation d'un voyage d'immersion, comment outiller les volontaires et les étudiants aux rencontres interculturelles auxquelles ils seront confrontés ? A quels éléments doit-on être attentifs lors de l'organisation d'un festival ou d'une activité festive à caractère interculturelle ?

Informations : [www.iteco.be](http://www.iteco.be)

## >> 18 et 19 octobre 2008, Grivegnée, Belgique Amérique Latine, vers des avancées politico-juridiques au service des peuples ?

Week-end de formation débat organisé par le groupe droit du CADTM avec le département Education permanente de la Communauté française.

Programme : CIRDI / CIADI du

Sud, qu'est ce que c'est et vers quoi va-t-on ? Banque du Sud nouvelles avancées, Les nouvelles constitutions en Amérique latine, Le droit des populations autochtones, Le Paraguay, vers un changement ?, actualités sur la commission d'audit de la dette en Equateur (CAIC)

Inscriptions obligatoires avant le 10 octobre 2008

Informations : [virginie@cadtm.org](mailto:virginie@cadtm.org); 0472 69 53 57, [myriam@cadtm.org](mailto:myriam@cadtm.org); [cadtm.org](http://cadtm.org); 0498 35 36 66

## >> Du 17 novembre au 6 décembre 2008, Machakos, Kenya Université de Paix en Afrique

Organisé par APTE, l'Université de paix en Afrique est une formation intensive, internationale (panafricaine) et interculturelle, destinée aux multiplicateurs(-trices) actifs dans le travail de Paix, destinée à toute personne engagée dans la promotion et la construction d'une (nouvelle) culture de Paix, pour le développement social et politique, et pour la gestion positive des conflits.

Informations : APTE- CARERA Projekt GmbH, Margaretenstr. 11, 93047 Regensburg / Germany, Tél.: +49 941 4670040, Fax: +49 941 4670030, Email : [carera@apte-net.de](mailto:carera@apte-net.de), Site Web : [www.apte-net.de](http://www.apte-net.de)

## >> 28 novembre et 12 décembre 2008 ; 9,6,23 et 30 janvier 2009, Institut Cardijn, Louvain-la-Neuve, Belgique Formation à la communica-

### **tion interculturelle**

En convention entre ITECO et le Centre de formation permanente de l'Institut Cardijn, Implantation sociale de la Haute Ecole Charleroi-Europe, pour des personnes d'une autre culture, qu'elles soient belges ou étrangères.

*Objectifs et contenu :*

- éclairer les réactions et comprendre les mécanismes qui agissent dans la relation profes-

sionnelle en situation interculturelle, à partir d'une réflexion sur soi-même, comme sujet porteur d'une identité et d'une culture, et à partir de la découverte des lignes de force présentes dans l'autre culture ;

- situer la relation professionnelle interculturelle dans le contexte des enjeux internationaux, des relations Nord-Sud et des politiques de développement ;

Informations : Institut Cardijn : Martine Somerhausen, 010 48 29 61, ITECO : Bienvenu Nsiona di Vunda, 02 243 70 30

## **Actualités**

### **Vient de paraître :**

#### **>> Du 01 au 06 septembre 2008 à New York, USA**

Le 2ème Sommet International des ONG/OCB dont le thème retenu cette année est "Le 21ème siècle et les questions de l'environnement".

Les objectifs du sommet sont les suivants : donner aux participants l'opportunité d'accroître leur savoir-faire leurs habiletés en vue de l'évolution de la lutte l'éradication de la pauvreté d'une part et d'autre part de permettre aux délégués d'acquérir de nouvelles techniques leur permettant d'identifier les voies et moyens par lesquels ils pourront accroître l'efficacité de leur rendement au sein des organisations dans lesquelles ils travaillent pour la promotion du développement.

Le Sommet sera conduit sur une base participative en sessions

plénières suivie des discussions générales et en petits groupes.

Informations : Jacobson Foundation, P.O. BOX 224, Des Moines, IA 50301 USA, Tél. : +1-718-961-5878 / +1 914-410-6890, Fax : +1-309-296-3151, Email : jacobson\_foundationcorp@usa.com

#### **>> September 25-27 2008 4th Symposium Forum Media and Development : Media on the Move- Migrants, Minorities and the Media**

Media Influence the complex social, cultural and political relationships between majorities and minorities or migrants. In Europe, the discussion about the coverage of migration issues and ethnic minorities has primarily focused on the western media, while it rarely has taken into consideration the practical and theoretical approaches of southern and eastern countries. This symposium wi-

dens the scope and pays special attention to concrete experiences from Africa, Asia, Latin America, the Middle East and South-Eastern Europe.

Informations : christoph.dietz@cameco.org /petra.stammen@cameco.org, Catholic Media Council, +49 241 701 312 14/16

#### **>> October 19-22 2008, Manila, Philippines Third Global Congress of Women in Politics and Governance**

Gender experts have raised concern over the absence of women in the discourse/debate on climate change and disaster risk reduction, both of which are global mainstream issues that are currently impacting the entire world. The involvement of women in considerable importance in the promotion of environmental ethics.

The current imperative is for

women to understand the phenomenon of climate change and disaster risk reduction and their impacts and implications at the individual, household, community and national levels. Studies show that women have a definite information deficit on climate politics, climate protection, and preparedness through disaster risk reduction. Only with this information can women take their proper, significant and strategic role in the issues of climate change and disaster risk reduction.

Informations : <http://www.capwip.org/3rdglobalcongress.htm>

**>> 23 octobre 2008, Liège, Belgique**

**Conférence "Du nord au sud : les effets de la crise"**

Quelles sont les conséquences financières, économiques, sociales, politiques et géopolitiques de la crise dans les pays du Nord ? Quelles sont ces consé-

quences dans les pays du Sud ? Quelles sont ces conséquences dans les pays émergents ? Quelles sont les alternatives ?

Informations : [www.cadtm.org](http://www.cadtm.org).

**>> 25 novembre 2008, Bruxelles, Belgique**  
**"ACODEV à 10 ans"**

Une petite équipe constituée de membres du CA et du secrétariat prépare les festivités et vous propose :

1) une journée de réflexion sur le thème des "ONG et leur légitimité" qui lancera un travail à long terme dans la fédération, 2) une réception festive au terme de cette journée pour célébrer ces 10 années.- Cette journée sera aussi l'occasion de mettre en avant la diversité des activités des ONG en lien avec le thème de la légitimité. Certains membres se sont déjà proposés pour illustrer de façon visuelle l'un ou l'autre aspect du secteur (Education au Développement,

genre et lutte contre les violences faites aux femmes).

Informations : [mia@acodev.org](mailto:mia@acodev.org)

**>> Du 3 au 5 décembre 2008, Louvain-la-Neuve, Belgique**  
**Migrations Internationales Sud-Nord, regards croisés des mondes scientifique, politique et associatif.**

Thèmes : Les départs en migration, l'intégration et le devenir des migrants, Les relations entre migrants et pays d'origine, les migrations de retour et la circulation.

Informations : Université Catholique de Louvain - UCL, Bruno Schoumaker, Département des sciences de la population et du développement, Institut de démographie, Place Montesquieu, 1/17 à 1348 Louvain-la-Neuve, Tél. : 32 10 47 29 51, Fax : 32 10 47 29 52, Email : [theysi@demo.ucl.ac.be](mailto:theysi@demo.ucl.ac.be)

## LES THÈMES QUE NOUS SOUHAITONS TRAITER DANS LES PROCHAINS NUMÉROS SONT LES SUIVANTS\* :

- N° 121 [DECEMBRE 2008]: CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
- N° 122 [MARS 2009]: LES ACTEURS BELGES DE LA COOPERATION
- N° 123 [JUIN 2009]: GASTRONOMIE & SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Si vous avez des articles à proposer en relation avec ces thématiques ou bien des thématiques à suggérer, n'hésitez pas à nous le faire savoir dans les meilleurs délais. Ils trouveront certainement une place dans nos pages ou sur le site.

*Courriel* : stephane.boulch@cota.be

*Télécopie* : + 32 2 223 14 95

*Téléphone* : + 32 2 250 38 36 ou 218 18 96

Veillez à nous contacter suffisamment à l'avance afin que nous puissions avoir le temps de discuter de votre projet, d'examiner comment l'insérer dans notre planning (au plus tard au début du mois qui précède celui de la parution : ainsi, par exemple, pour un numéro prévu pour la fin mars, ce serait début février. Passé ce délai, nous ne pourrions plus les accepter ou alors seulement pour notre site Internet).

### ♦ CRITÈRES DE SÉLECTION DES ARTICLES

Les articles doivent traiter d'une des thématiques planifiées et cadrer avec l'opinion que notre rédaction aura souhaité privilégier d'un commun accord avec nos partenaires et autres contributeurs ou les lecteurs qui se seront manifestés.

La revue étant un support d'échanges de propositions et d'alternatives, les articles sont sélectionnés en vertu de leur aptitude à susciter la réflexion, inspirer des expériences, lancer une discussion, influencer des projets de développement.

Si les versions finales ne nous parviennent pas dans les délais convenus avec le responsable de la rédaction, l'article ne sera pas publié dans la revue.

### ♦ FORMAT DES ARTICLES

- 10 000 caractères maximum (sauf convention avec la rédaction)
- sous format électronique (courrier électronique ou disquette) (les fax et courriers sont admis si le contributeur n'a vraiment pas le choix)
- en format Microsoft Word
- sans mise en forme automatique (juste du gras pour les titres, chapeaux et inter-titres)
- Chaque article doit débiter, après le titre, par un chapeau en gras très bref qui résume ses intentions.
- Les notes doivent être indiquées manuellement et renvoyer en fin de texte
- Format Times New Roman, taille 12, simple interligne, justifié.

### ♦ RÉTRIBUTIONS

Chaque auteur dont le texte sera accepté sera rétribué sous la forme d'un versement de 50€ et d'un abonnement gracieux d'un an à la revue.

### ♦ DROITS

- La rédaction se réserve le droit de refuser de publier un texte si celui-ci ne correspond pas aux critères convenus entre elle et l'auteur ou si les délais de livraison ne sont pas respectés. L'auteur ne sera alors pas rétribué.
- L'auteur conti nuera naturellement à pouvoir disposer de son

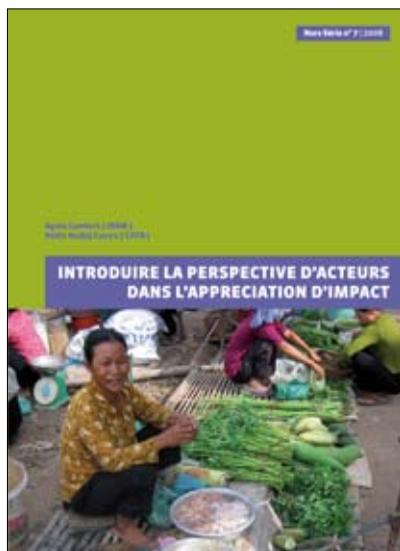
texte pour toute autre allocution et publication. Il devra toutefois s'engager à en référer au COTA et à signaler les références de la première parution dans les ECHOS.

- A moins que les parties en conviennent autrement, l'auteur concède le droit au COTA d'utiliser son texte comme bon lui semblera. Il va de soi que le COTA veillera à toujours mentionner l'auteur original et les références initiales de son texte.

### ♦ PUBLICATIONS SUR LE SITE

A la demande du COTA et si l'auteur y consent, un article refusé pourra éventuellement être publié sur le site en format Pdf dans la section dossiers thématiques. L'auteur ne sera alors pas rétribué financièrement mais pourra bénéficier d'un abonnement gratuit d'un an.

*\* Les sujets peuvent encore changer ou leur traitement reporté en fonction des activités du COTA, des suggestions des auteurs et lecteurs...*



## INTRODUIRE LA PERSPECTIVE D'ACTEURS DANS L'ANALYSE D'IMPACT

IRAM - COTA, HORS SÉRIE N°7, 2008, 60 PAGES, 5€

Les acteurs de la coopération sont de plus en plus questionnés sur l'efficacité et l'impact de leurs interventions. La notion d'impact n'est guère nouvelle, néanmoins aborder l'impact reste complexe et soulève plus d'interrogations que de réponses.

Ce document pose les bases d'une réflexion sur la notion d'impact et propose une démarche d'analyse qui essaie d'intégrer la prise en compte des perspectives d'acteurs dans leur diversité et dans leur complexité. Cette réflexion est illustrée par deux exemples d'analyse d'impact, l'une basée sur une étude d'impact ponctuelle réalisée à une étape clef pour une institution financière, résultant d'un projet de micro-finance, l'autre sur une démarche de suivi qui accompagne une intervention de développement dès le démarrage. Cet ouvrage cherche à susciter le débat et appelle la réaction des lecteurs.



**HORS SERIE N°7**  
INTRODUIRE LA PERSPECTIVE D'ACTEURS  
DANS L'ANALYSE D'IMPACT  
H.HADJAJ-CASTRO, A. LAMBERT



**HORS SERIE N°6**  
LA PAUVRETE EN REFERENCES  
M. TOTTE



**HORS SERIE N°5**  
RADIOS COMMUNAUTAIRES EN  
AFRIQUE DE L'OUEST  
S. BOULCH



**HORS SERIE N°4**  
HISTOIRES D'EVALUATION  
S. DESCROIX



**HORS SERIE N°3**  
NORD-SUD, SE DOCUMENTER ET  
ORGANISER UNE RECHERCHE  
P. GERADIN, C. SLUSE



**HORS SERIE N°2**  
ORGANISER L'EVALUATION D'UNE ACTION  
DE DEVELOPPEMENT DANS LE SUD  
C.LELOUP, S. DESCROIX



**LES ONG QU'EST-CE QUE C'EST ?**  
COTA, COULEUR LIVRES



**CHEMINEMENT D'UNE ACTION DE  
DEVELOPPEMENT**  
E. BEAUDOUX, G. DE CROMBRUGGHE, F. DOUX-  
CHAMPS, M.C. GUENEAU, M. NIEUWKERK



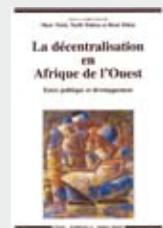
**MEDIA RESISTANCE**  
S.BAILLY, D. BEAUFORT



**TECHNOLOGIES WALLONNES POUR  
UN DEVELOPPEMENT DURABLE**  
AWEX



**PAROLES D'AFRIQUE CENTRALE :  
BRISER LES SILENCES**  
INSTITUT PANOS, COTA



**LA DECENTRALISATION EN AFRIQUE DE L'OUEST :  
ENTRE POLITIQUE ET DEVELOPPEMENT**  
ED. KARTHALA